



L'action de l'État dans les Hautes-Alpes



Rapport d'activité

2016

S o m m a i r e

<i>L'État : garant de la sécurité et de la protection des populations.....</i>	<i>4</i>
<i>Sécurité publique.....</i>	<i>4</i>
<i>Sécurité civile et prévention des risques.....</i>	<i>5</i>
<i>Gestion de crises.....</i>	<i>7</i>
<i>Sécurité sanitaire et environnementale.....</i>	<i>7</i>
<i>L'État soutient un développement équilibré et durable du territoire.....</i>	<i>9</i>
<i>Intercommunalité et aide aux collectivités.....</i>	<i>9</i>
<i>Soutien à la ruralité.....</i>	<i>10</i>
<i>Protection des milieux naturels et du patrimoine.....</i>	<i>11</i>
<i>Infrastructures.....</i>	<i>11</i>
<i>L'État au cœur de l'emploi et de l'économie.....</i>	<i>12</i>
<i>S'engager pour l'emploi et la croissance.....</i>	<i>12</i>
<i>Accompagner et soutenir les entreprises.....</i>	<i>13</i>
<i>Lutter contre la fraude.....</i>	<i>15</i>
<i>Soutenir et accompagner les plus éloignés vers l'emploi.....</i>	<i>16</i>
<i>Insertion dans la vie active et retour à l'emploi.....</i>	<i>17</i>
<i>L'État renforce la cohésion sociale et la solidarité.....</i>	<i>19</i>
<i>Lutte contre les discriminations.....</i>	<i>19</i>
<i>Hébergement et Logement.....</i>	<i>19</i>
<i>Santé.....</i>	<i>20</i>
<i>Sport, culture et tourisme.....</i>	<i>21</i>
<i>Enseignement et formation.....</i>	<i>23</i>
<i>Vie démocratique et citoyenneté.....</i>	<i>24</i>
<i>L'État améliore son efficacité et la qualité de service aux usagers et aux collectivités... </i>	<i>26</i>
<i>Un engagement au service des usagers.....</i>	<i>26</i>
<i>Une communication au plus proche des citoyens.....</i>	<i>26</i>
<i>Fonctionnement des collectivités : le respect de la légalité.....</i>	<i>27</i>
<i>Dématérialisation et réorganisation.....</i>	<i>27</i>
<i>Vos interlocuteurs.....</i>	<i>29</i>
<i>Organigramme... </i>	<i>31</i>

É d i t o

Philippe COURT
Préfet des Hautes-Alpes



En vertu de l'article L. 3121-26. du code général des collectivités territoriale, chaque année, le représentant de l'Etat dans le département informe le conseil départemental, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans le département.

Plus qu'une obligation légale, ce rapport s'ancre dans une tradition séculaire qui marque les relations riches et étroites tissées entre l'Etat et les nombreux acteurs publics, institutionnels comme socio-professionnels, et au premier rang d'entre eux la collectivité départementale.

2016 engage les institutions dans le mouvement. L'État modernise sa relation aux concitoyens en visant une plus grande proximité au travers de la dématérialisation et de la simplification des procédures. Le plan préfecture nouvelle génération, la création de la Maison de l'Etat à Briançon illustrent cette mutation.

L'organisation des collectivités évolue elle aussi en 2016. L'adoption de la loi NOTRe, le 7 août 2015, a notamment permis de clarifier les compétences des collectivités et d'approfondir le mouvement de rationalisation de la coopération intercommunale. Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, les Hautes-Alpes comptent 9 EPCI à fiscalité propre contre 19 auparavant.

2016 est marquée également par l'action engagée des hommes et des femmes qui assurent la permanence de l'Etat sur ce territoire. L'État veille à la protection des personnes et des biens, à la cohésion sociale, et joue tout son rôle en faveur du développement cohérent du territoire.

Le fort attrait touristique comme la croissance démographique annuelle constituent des enjeux majeurs pour les acteurs du département. Dans toutes ses dimensions, sociales, économiques, environnementales, les services de l'État se mobilisent pour accompagner ces mutations en recherchant à concilier développement du territoire et préservation de l'environnement.

Au sein d'un territoire de montagne exceptionnel, la sécurité publique comme la sécurité civile sont plus que jamais au sommet des priorités de l'État. Les services de sécurité comme l'ensemble des services de l'Etat concourent à cet objectif au travers d'une action forte et constante de tous les instants auprès des collectivités pour répondre aux préoccupations des populations.

J'ai souhaité retracer dans ce rapport, de manière synthétique, la richesse et la diversité de l'action publique, au service de nos concitoyens, au cours de cette année 2016.

Elle traduit l'engagement de l'Etat et de ses agents, soucieux de la qualité de partenariat établi avec tous et qui partagent la même valeur et la même préoccupation à servir nos concitoyens.

L'ÉTAT : GARANT DE LA SÉCURITE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SÉCURITE PUBLIQUE

Le département des Hautes-Alpes se caractérise, en matière sécuritaire, par un faible niveau de délinquance, celle-ci restant largement importée des départements limitrophes tels que les Bouches-du-Rhône et l'Isère. Cette délinquance reste diffuse, mesurée et peu agressive. Elle est principalement constituée d'une petite ou moyenne délinquance d'appropriation et des atteintes aux biens.

Trois grandes évolutions méritent d'être relevées en 2016 :

- Les atteintes aux biens (vols, dégradations, destructions) ont diminué de 3,2 % soit - 125 faits ;
- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont elles aussi diminué de 6 % soit - 54 faits ;
- Le département reste très peu impacté par les actes de délinquance les plus violents : 5 vols avec armes et aucun homicide.

Poursuite des dispositifs de lutte contre la délinquance

Vidéoprotection

En 2016, la commission de vidéoprotection chargée d'examiner les dossiers de demande d'installation de caméras s'est réunie à 4 reprises.



168 dossiers ont été examinés contre 80 en 2015.

115 caméras ont été autorisées pour visionner la voie publique et

949 caméras destinées à la surveillance des commerces et autres établissements publics ou privés.

Déploiement du dispositif participation citoyenne



En 2016, 6 communes ont signé un protocole de participation citoyenne portant à 16 le nombre de communes engagées dans la démarche. Sur Gap, considérant l'efficacité du dispositif sur la

lutte contre les phénomènes de délinquance, un avis préfectoral très favorable à une extension sur deux nouveaux quartiers situés en zones périurbaines et pavillonnaires a été donné.

Au-delà de l'engagement déterminé des militaires de la gendarmerie et des fonctionnaires de police, il est désormais indispensable de développer des actions

partenariales susceptibles d'amplifier l'efficacité de la prévention de la délinquance.

« Pour que la montagne reste un plaisir »

Le travail initié en 2015 destiné à mettre en place des mesures expérimentales pour l'amélioration de la sécurité des pratiques sportives en montagne ainsi que l'importance de la campagne départementale « Pour que la montagne reste un plaisir » ont permis de faire évoluer les mentalités et ainsi réduire les prises de risques et comportements dangereux.



Différentes opérations de sensibilisation ont été organisées par la DDCSPP et les unités de secours en montagne (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne – PGHM – et détachement de la Compagnie Républicaine de Sécurité – CRS – de Briançon) :

-4 ateliers prévention avec les secours en montagne des Hautes-Alpes : 1 au col du Lautaret, 1 au Pont de l'Ariane (Molines-en-Queyras), 2 au Laus de Cervières.

-3 manifestations ouvertes à tous : Ice Climbing Ecrins – Journée Sécurité – Mountain Connect,

-2 cycles de conférences ouvertes à tous, organisés par les Clubs alpins français des Hautes-Alpes : Traces hivernales et prises de décisions – Soirée Neige et Sécurité.

Une évolution significative à consolider au regard des **21 personnes ont perdu la vie** en haute montagne, dont une par avalanche en 2016, contre **44 en 2015** (dont 23 en avalanche).



Sécurité routière



L'année 2016 connaît une baisse significative par rapport à l'année 2015 concernant le nombre des accidents corporels : **114** (- 13) et des blessés hospitalisés : **175** (- 2).

Le nombre de morts sur les routes est moins favorable avec : **11** personnes décédées, soit 1 de plus qu'en 2015.

Cette année encore, la vitesse non adaptée à l'environnement, la conduite sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants, le défaut de priorité et de maîtrise du véhicule représentent les facteurs accidentogènes principaux. L'accidentalité des usagers de deux roues motorisés, notamment des motards, reste préoccupante avec **37** accidents (près d'un tiers des accidents corporels dans le département).



Relais motards à Guillestre

Opérations de prévention

76 actions de prévention et de sécurité routière ont été portées ou financées par la coordination départementale :

- l'organisation d'un stand "sécurité routière" pour le Rallye Monte Carlo 2016 à Gap ;
- les forums « sécurité routière » organisés au Lycée professionnel de Paul Héraud à Gap, au lycée professionnel d'Embrun, au collège de Laragne et à l'IDEM de Gap ;
- le village "sécurité routière" à Embrun ;
- le crash test pédagogique entre une voiture et un scooter à l'occasion des Rencontres de la Sécurité (cf. photo) ;

1300 spots thématiques ont été diffusés dans les médias locaux.

SÉCURITE CIVILE ET PREVENTION DES RISQUES

Pour une meilleure connaissance du risque et une information préventive partagée

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) réactualisé chaque année est consultable par tous sur le site internet des services de l'État, pour une meilleure prise en considération de l'évolution de la connaissance du risque.

167 communes
100% avec au moins un risque naturel

L'information préventive sur les risques naturels et technologiques majeurs constitue une condition essentielle pour que la population acquière un comportement responsable et développe une véritable culture du risque.

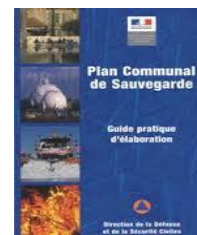


Sensibilisation des élus locaux, partenaires majeurs dans la gestion d'un événement de sécurité civile

En 2016
Le taux d'élaboration des PCS des communes soumises à l'obligation légale s'élève à 61,64 %
56 plans de prévention des risques sont prescrits (couvrant 80 % de la population)
51 sont approuvés

Les élus sont encouragés à poursuivre l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde (PCS), document pragmatique organisant l'existant et permettant au maire de disposer d'un outil « réflexe » pour être prêt à gérer au mieux une crise à laquelle sa commune peut être confrontée.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est destiné à informer la population des risques présents sur la commune, des mesures de prévention et de protection prévues ainsi que des bons réflexes à adopter lors d'un événement.



Sécurité des campings pour garantir la sécurité



Cette année encore, les services de l'État et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) se sont mis à la disposition des maires et des gestionnaires de campings pour

les assister dans la réalisation des cahiers de prescriptions de sécurité des campings (CPS).

Établi sur la base d'études de vulnérabilité réalisées en collaboration avec les gestionnaires après une visite de site, ce document, tenu à la disposition des campeurs, recense des informations sur le risque rencontré, les modalités d'information, d'alerte et de l'évacuation en cas de survenance du risque afin de garantir la sécurité des occupants.

En 2016, 8 CPS ont été présentés à la sous-commission pour la sécurité des terrains de campings, puis validés par cette instance.

164 campings recensés
94 sont considérés comme campings à risques

Organisation des épreuves techniques et pratiques de brevets nationaux de secourisme

Deux sessions du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ont été organisées en 2016 au profit de 31 candidats, permettant ainsi à 25 nouveaux surveillants de baignades d'être diplômés.

Depuis plusieurs années, le département des Hautes-Alpes est celui qui, parmi tous les départements de l'arc alpin, forme et diplôme le plus grand nombre de pisteurs grâce à la forte mobilisation des professionnels du secours et à l'accueil des stations de ski. L'organisation de ces épreuves mobilise, en effet, plus d'une trentaine de professionnels du secours (PGHM, CRS, SDIS, pisteurs des stations, etc..) pour chaque session.



En décembre 2016, une session a été organisée pour l'option ski nordique au profit de 18 candidats (tous admis). Deux sessions ont été organisées pour l'option ski alpin, l'une en avril 2016 et l'autre en décembre 2016, au profit de 78 candidats (74 admis).

2016, une année expérimentale

Sur les deux territoires volontaires (Drac amont et Guil), de nombreuses réunions de travail avec les collectivités ont permis de définir une méthodologie de travail pour la réalisation des Plans d'Action et de Prévention des Aléas de Montagne (PAPAM).

Ce travail très riche a permis de créer des outils innovants et d'avancer vers une gestion plus intégrée des risques en montagne.

L'engagement citoyen des plus jeunes

Les derniers évènements tragiques qui ont touché notre pays ont montré combien il était important que chacun et chacune d'entre nous soit acteur de sa sécurité. Ceci passe par la connaissance des risques et menaces variées et les comportements à adopter.

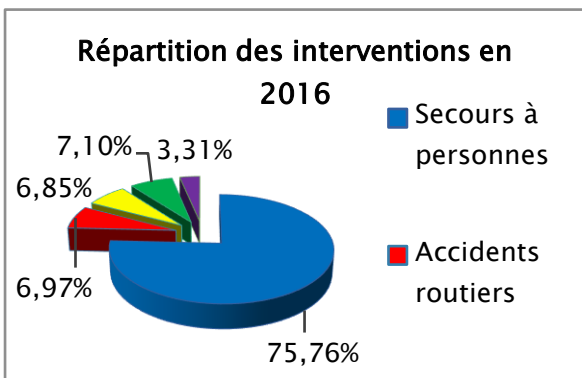
Cette culture de la prévention et de la sécurité doit s'acquérir dès l'adolescence. C'est pour cela que le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes et l'Education Nationale, à travers un partenariat resserré, sensibilisent les élèves des collèges à la prévention des risques et aux missions des services de secours. Un apprentissage des gestes élémentaires de premier secours est également dispensé. Au total plus de 25000 collégiens ont bénéficié de cet enseignement depuis l'année 2000.



Surveillance des Etablissements Recevant du Public (ERP)

En 2016, la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) a étudié 351 dossiers d'aménagement ou de construction et visité près de 316 établissements pour leur ouverture ou dans le cadre de la poursuite de leur exploitation.

Secours aux populations



En 2016, les sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes ont assuré 10 653 interventions. On observe une progression continue des opérations de secours et d'assistance aux personnes depuis plusieurs années.

Sensibilisation des élus locaux, partenaires majeurs dans la gestion d'un événement de sécurité civile - Les axes réalisés en 2016 et axes d'effort (2017) pour le PCS

Des exercices de sécurité civile tendant à simuler des catastrophes naturelles afin de mettre en œuvre les PCS des communes sont organisés chaque année. Aussi, en juin 2016, les communes d'Orcières et de Saint-Jean-Saint-Nicolas ont participé à un exercice inondation. Les maires ont ensuite été conviés à une conférence sur le rôle de l'élu dans la gestion de crise organisée en novembre 2016 en lien avec l'Association des Maires de France. Il ont ainsi pu faire part de leurs retours d'expérience et de l'utilité du PCS.

D'autres opérations de ce type sont également programmées en 2017 sur la thématique de l'avalanche.

Gestion des "épisodes neigeux"

Afin d'organiser une réponse aux difficultés de circulation, le Centre Opérationnel de Direction des crises (COD) fut activé pour la gestion de la crise routière liée à l'enneigement du réseau routier les 12, 13, 26, 27 et 28 février.

Le COD est activé à titre préventif avant chaque épisode neigeux d'importance afin de mettre en pré-alerte, l'ensemble des services concernés par les dispositifs adéquats (renforcement des patrouilles et des effectifs de déneigement par exemple).

En cas de conditions défavorables, des zones "tampons" ont été identifiées sur différents endroits du réseau de circulation, y compris au départ des stations, afin de ne pas engager les automobilistes sur des voies déjà engorgées ou à la circulation difficile.

À cet égard, le travail collaboratif entre le Département des Hautes-Alpes et les services de l'État a permis d'entériner un certain nombre de mesures pour les saisons hivernales à venir. Ainsi, des aires de chaînage ont été mises en place sur le tracé des routes nationales et font l'objet d'une signalétique visible.

La communication fait également l'objet d'une réflexion conjointe entre l'ensemble des partenaires afin de pouvoir informer les usagers de la route et les professionnels de la manière la plus large possible sur les conditions de circulation, par le biais de l'Agence départementale de développement économique et touristique - ADDET - des Hautes-Alpes, particulièrement avant et pendant les périodes à fort trafic prévisible via l'ensemble des supports de communication (médias, réseaux sociaux, PMV, etc.).



État d'urgence, Radicalisation et Contrôles DIDPAF

Dans le cadre de l'état d'urgence, et au regard de la posture Vigipirate « sécurité renforcée - risque attentat » en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2016, les forces de sécurité (police et gendarmerie nationales, douanes) ont été fortement mobilisées.

Elles ont assuré une occupation déterminée du terrain en portant une attention particulière aux gares, centres commerciaux, grandes surfaces de distribution, marchés de Noël, lieux de spectacle, lieux de culte, établissements scolaires, bâtiments publics ainsi qu'aux stations de sports d'hiver susceptibles d'être des cibles d'actions violentes.

Dans ce contexte, les services de l'État se sont engagés dans une démarche de recensement de tous les événements, manifestations et rassemblements organisés dans le département afin de pouvoir disposer d'une analyse exhaustive des vulnérabilités.

Considérant les circonstances particulières justifiant la mise en place de mesures renforcées de surveillance et de sécurité, à 9 reprises des autorisations de contrôles d'identité, d'inspection visuelle et de fouille des bagages, et de visite des véhicules ont été accordées aux forces de police et de gendarmerie.

Pour assurer ces missions, les services de la police nationale et de la gendarmerie nationale ont pu bénéficier du concours des réservistes à hauteur de 4 234 jours de réserve GN et de 325 vacations de réservistes PN.

Au regard du rétablissement du contrôle aux frontières intérieures (RCFI), la DIDPAF a assuré un contrôle permanent du point de passages autorisés du Col de Montgenèvre. 113 796 personnes ont ainsi été contrôlées à l'entrée du territoire et 95 269 à la sortie ; permettant de prononcer 315 non admissions et de découvrir 121 fiches des recherches.

Enfin, des actions particulières ont été menées afin de dispenser des conseils de prévention et assurer une meilleure information du public. Dans ce cadre, une centaine de personnes a pu en 2016 être sensibilisée au phénomène de radicalisation et 411 personnes ont pris part aux 64 sessions "gestes qui sauvent" organisées dans le département par les associations de sécurité civile et le SDIS.

GESTION DE CRISES

Exercices 2016



La programmation d'exercices de sécurité civile constitue l'aboutissement de la démarche de planification, permet le développement du savoir-faire des acteurs, de tester et valider

les dispositifs nouvellement approuvés.

À ce titre, un exercice relatif à la sécurité des espaces scolaires et un exercice de gestion d'inondations ont été organisés. Au regard du contexte national et de la menace



terroriste, un exercice tendant à simuler un attentat dans un centre commercial du centre-ville de Gap a été également organisé.

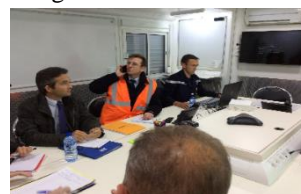
Gestion de crise 2016 et suivi des grands événements

En 2016, le Centre Opérationnel Départemental (COD) a été activé **10** jours dans le cadre d'exercices, de suivi de manifestations sportives de grande ampleur ou pour répondre à une situation de crise.



Afin d'organiser une réponse opérationnelle aux difficultés de circulation, le COD fut activé pour la gestion de la crise routière liée à l'enneigement du réseau routier les 12, 13, 26, 27 et 28 février.

31 réunions de sécurité ont été organisées avec les élus et les organisateurs pour mettre en œuvre des mesures particulières de sécurisation lors de différentes manifestations à caractère festif culturel, potentielles cibles.



Notamment à l'occasion du Rallye Monte Carlo, des Mondiaux de l'Escalade à Briançon, des 50 ans de la station de Superdévoluy, des Mercredi du Lac à Savines le Lac, de la Messe du 15 août à Notre-Dame-du-Laus, de l'EmbrunMan, du spectacle Vars en scène, etc.

Le COD a également été activé lors de l'interruption de la circulation sur la RN 94 au niveau de Saint Martin de Queyrière et pour suivre quotidiennement les blocages affectant la distribution de carburant.



SÉCURITE SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

Assurer la protection économique du consommateur

L'action des agents du Service Alimentation Consommation de la DDCSPP a pour objectif de rassurer les consommateurs sur la qualité des produits ou des services qu'ils sont en droit d'attendre (règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, contrôle des falsifications et tromperies). Ils recherchent également les pratiques commerciales déloyales qui altèrent le choix du consommateur et leur action contribue ainsi tout à la fois à renforcer la protection économique des consommateurs et leur donner confiance dans l'acte d'achat.

Dans ce cadre général, 457 contrôles réalisés en 2016, 69 prélèvements concernant 320 entreprises.

L'action des services de l'État comporte 3 volets essentiels :

- Veiller à l'équilibre des relations entre consommateurs et professionnels,
- Renforcer la lutte contre les fraudes économiques,
- Surveiller au quotidien le bon fonctionnement des marchés de l'économie réelle.

Le plan de contrôle de la filière agriculture biologique : 15 établissements contrôlés (7 boulangeries, 1 cuisine centrale, 3 producteurs laitiers, 1 fromager fermier, 1 supérette, 2 restaurants).

Ces contrôles ont donné lieu à 4 procédures contentieuses à l'encontre de 3 boulangeries et d'une cuisine centrale. Ces procès-verbaux ont été rédigés pour non-respect de la réglementation bio et revente de pain (« Flûtes Farine Bio ») ne répondant pas au cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières

Contrôler la qualité et la sécurité des produits alimentaires

Les règles d'hygiène, la conformité aux exigences réglementaires sont vérifiées à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour la protection du consommateur et de la santé publique.

272 établissements contrôlés réalisés en 2016

Les suites données dépendent de l'état sanitaire des établissements et des actions mises en œuvre par les professionnels pour mettre aux normes leurs ateliers et leurs pratiques. La majorité des non-conformités relevées étaient de gravité mineure, entraînant de simples rappels à la réglementation.

Toutefois, 28 mises en demeure ont été rédigées, 2 fermetures prononcées (2 restaurants), 5 procès-verbaux rédigés.

Santé animale des animaux en 2016

-1 cas de salmonelle a été mis en évidence dans un élevage de poules pondeuses, lors des contrôles obligatoires réalisés en vue de prévenir les toxi-infections alimentaires : les œufs ont été détruits et les poules abattues.

-6 cas de loque américaine, (maladie des abeilles) : les ruches et les produits contaminés ont été détruits, et les éleveurs indemnisés.

-Le frelon asiatique a été mis en évidence pour la première fois dans le département : le groupement de défense sanitaire élabore un plan de surveillance et de lutte, en vue de protéger les abeilles.



Une ruche, couvain "en mosaïque"

Toutes espèces confondues :

Plus de 70 000 tests de recherche des maladies réglementées du bétail, sur les animaux des 1500 troupeaux du département.

Résultats : aucun cas de maladie réglementée n'a été avéré.

112 certificats sanitaires ont été délivrés pour l'exportation de 2654 bovins et 589 ovins vers l'Italie.

L'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) souche H5N8

En 2016, l'Europe est confrontée à une crise majeure d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène due au virus H5N8 introduit d'Asie par les oiseaux migrateurs.



Cette maladie virale, infectieuse et contagieuse affecte les oiseaux et peut leur être mortelle.

Depuis novembre 2016, les services de l'Etat se sont mobilisés afin que les intervenants de la filière avicole et leurs partenaires appliquent des mesures de protection et de lutte contre l'épizootie.

Les 36 communes du Val de Durance considérées comme zone à risque particulier ont requis une vigilance importante due à la concentration de la faune sauvage.

Des mesures en élevage commercial de volailles sont en vigueur appelant les intervenants en élevage et les partenaires à rester vigilants sur d'éventuels signes de présence du virus.

Les éleveurs du département ont été avertis quant à leurs obligations relatives au confinement et à la biosécurité.

Les vétérinaires sanitaires assurent un rôle de relais d'informations auprès des particuliers. Les maires du département informent quant à eux les détenteurs d'oiseaux non déclarés auprès des services de l'Etat.

Opération Interministérielle Vacances (OIV)

L'Opération Interministérielle Vacances (OIV), conduite sous l'égide du Ministère de l'Économie et du Secrétaire d'État chargé de la Consommation, a pour but de renforcer les contrôles dans les secteurs les plus touristiques dans le cadre d'une coopération renforcée.

En 2016, les priorités thématiques visant la protection du consommateur ont été les événements estivaux, les activités et les sports liés à la nature et l'offre touristique sur support numérique.

Les services de l'Etat se sont mobilisés du 1er juin au 10 septembre 2016. 71 contrôles (marchés estivaux, restauration commerciale, campings, hôtels, bases de loisirs...) ont été réalisés.



15 % d'anomalies ont été relevées donnant lieu à des suites administratives et pénales.

L'ÉTAT SOUTIENT UN DEVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DU TERRITOIRE

INTERCOMMUNALITÉ ET AIDE AUX COLLECTIVITÉS

Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) des Hautes-Alpes



Carte des EPCI au 1^{er}/01/2017

Afin d'offrir aux citoyens des services publics de proximité répondant à leurs besoins, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) a renforcé les structures intercommunales à fiscalité propre, pour qu'elles disposent de la taille et des moyens techniques et financiers nécessaires à leur action. Cette évolution est le résultat d'un travail concerté du représentant de l'État dans le département et des élus lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Dans l'esprit de la loi, ce schéma revêt 3 objectifs principaux pour le département des Hautes-Alpes :

- la suppression des communes isolées ;
- la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre et la réduction du nombre de syndicats ;
- la création d'une communauté d'agglomération autour de la ville chef-lieu.

Pour ce faire la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est réunie trois fois en 2016 :

Afin de répondre aux critères légaux de seuil minimal, de cohérence spéciale, d'accroissement de la solidarité financière et de réduction du nombre de syndicats intercommunaux, le schéma a abouti à la réduction de moitié du nombre d'EPCI existants.

Le département des Hautes-Alpes comprend, à dater du 1er janvier 2017 :

- 9 intercommunalités à fiscalité propre, dont 4 interdépartementales
- CA de Gap-Tallard-Durance, CC du Briançonnais, CC du Pays des Ecrins, CC du Guillemois-Queyras, CC du Champsaur-Valgaudemar, CC de Serre-Ponçon, CC de Serre-Ponçon-Val d'Avance, CC du Buëch-Dévoluy, CC du Sisteronais-Buëch.

Les services de l'Etat (préfecture et DDFIP) ont acté ces modifications par arrêté préfectoral portant création de ces groupements, et en ont accompagné les élus de leur mise en place, en particulier sur les sujets de la gouvernance et leurs statuts. A cet égard, une réunion d'information s'est tenue le 5 octobre 2016.

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) réalise les simulations fiscales permettant d'apporter le conseil nécessaire aux projets de fusions de communes et d'EPCI dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).



Aides à l'investissement public des collectivités locales

La DETR

Avec 8 380 634 €, cette dotation enregistre une augmentation de 3,91 % par rapport à 2015 pour le soutien à l'investissement de 134 projets portés par les collectivités pour un coût total de travaux de plus de 31 431 855 €, soit un taux d'intervention moyen de l'État de près de 27 % répartis sur les domaines principaux suivants :

Économie 10,15 %, Social 10,33 %, Services publics 7,30 %, Écoles et équipements sportifs 17,72 %, Aménagement de villages 10,48 %, Travaux d'intérêt public ; 29,89 %.

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL)

Avec 2,44 M€, l'Etat soutient l'investissement public local au travers d'un fonds exceptionnel.

Ainsi, 22 projets ont été financés pour un montant de 880 468 € dans les domaines d'intervention suivants : rénovation thermique, mise aux normes et accessibilité des équipements publics, et 7 projets ont été financés, pour un montant de 1 559 472 € pour le développement des bourgs-centres.

FNADT CPER

Avec 537 988 €, 9 projets ont été soutenus dans le cadre de l'amélioration de l'offre de service à la population (maison de santé, projets culturels, bistrot de pays, crèches etc...), au titre du FNADT CPER volet territorial.

FNADT section générale

Avec 150 227 €, 10 Maisons de Services Au Public fonctionnent au titre du FNADT Section.

Projet financé dans le cadre du FNADT CPER
Réhabilitation et extension de la maison d'enfants « Les Lavandes » à Orpierre ;
Construction d'un nouveau bâtiment abritant l'internat, la restauration et rénovation des locaux du Pôle expérimental de prise en charge et d'accompagnement d'enfants et adolescents souffrant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages.
Coût du projet : 1 991 069,07 €

En mai 2016, une nouvelle MSAP s'est implantée dans le bureau de poste de La Grave, inaugurée par le ministre des Collectivités Territoriales le 13 mai 2016.

Depuis 1985, avec l'aide des Régions, l'État soutient des projets compensant les déséquilibres subis par les zones de montagne, par le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). En 2016, 123 dossiers ont été soutenus par l'Etat sur le massif des Alpes pour un total de 3,57 millions d'euros au titre de la FNADT de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) sur les thématiques suivantes :

- services et attractivité : 19 dossiers soutenus, soit 20 % des fonds programmés pour l'année ;
- valorisation des ressources bois, agriculture et tourisme : 84 dossiers soutenus, soit 59 % des fonds programmés pour l'année ;
- adaptation aux changements climatiques, énergie, risques naturels et biodiversité : 14 dossiers soutenus, soit 17 % des fonds programmés pour l'année ;
- coopération entre territoires de montagne : 6 dossiers soutenus, soit 4 % des fonds programmés pour l'année.

Inauguration de la Maison du Soleil de Saint-Véran



La Maison du Soleil de Saint-Véran a été inaugurée le jeudi 9 juin 2016 en présence de M. Thierry MANDON, Secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de M. Claude CATALA, Président de

l'Observatoire de Paris. Elle est ouverte au public depuis le 14 juin.

Perchée à 2000 m d'altitude, non loin de l'Observatoire astronomique de Saint-Véran, ce centre de culture et d'interprétation scientifique propose l'observation du soleil à l'aide d'instruments de haute technologie provenant de l'observatoire de Paris (CNRS), des visites thématiques ainsi que des ateliers.

La muséographie d'un coût de 147 200 € a bénéficié d'un financement de l'État de 40 % au titre du FNADT CIMA.

SOUTIEN A LA RURALITÉ

AIDES PAC



Deux piliers :

Le premier pilier, économique, de soutien aux exploitations, est financé par l'Union Européenne (Fonds européen agricole de garantie);

Le deuxième pilier contribue au développement des territoires ruraux, aux investissements, au renouvellement des générations, à l'installation. Il est co-financé par l'Union Européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural) et des crédits nationaux (Ministère Agriculture, Région).

Le versement complet des aides de la PAC 2015, du fait de la complexité de mise en œuvre de la réforme de la PAC 2015-2020, n'est intervenu qu'en 2016. Cependant, le versement d'apports de trésorerie remboursable, à l'automne 2015, a assuré à la majorité des agriculteurs un calendrier comparable aux années précédentes.

La réforme de la PAC a des incidences très positives sur le soutien aux éleveurs des Hautes-Alpes, département de montagne à l'agriculture utilisatrice d'espaces pastoraux.

Au titre de la PAC 2015, 48,2 M€ ont été versés aux agriculteurs du département, soit 7 M€ de plus qu'au titre de 2014 (+ 17 %).

Principales aides de la PAC 2015	Nombre de bénéficiaires 2015	Montants versés au 31/12/2016	Montant moyen 2015 par exploitation en bénéficiaire
Aides découplées	1470	19,3 M€	13 140 €
ICHN	1330	22,8 M€	17 150 €

Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

En 2016, ont été engagées les principales aides cofinancées par le FEADER suivantes :

- à l'installation des jeunes agriculteurs : 0,96 M€ pour 32 dotations « jeune agriculteur » ;
- à la modernisation des exploitations (bâtiments d'élevage surtout) : 2,05 M€ pour 65 dossiers ;
- à la protection des troupeaux contre les prédateurs : 4,20 M€ pour 497 dossiers.

Équilibre pastoralisme - prédateur loup

Les lieutenants de louveterie des Hautes-Alpes contribuent activement à la défense des troupeaux domestiques contre les attaques de loup. En 2016, sur des crédits du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, il a été mis à leur disposition 20 000 € de matériels. La DDT assure la gestion de ce matériel : projecteurs à main et pour véhicule, talkie-walkie, pièges photographiques, caméra thermique, détecteurs de mouvements et amplificateurs de lumière pour faciliter le repérage des prédateurs.



PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DU PATRIMOINE

Cartographie informative des cours d'eau

Consécutivement à l'instruction ministérielle du 3 juin 2015, la DDT, en collaboration avec l'ONEMA, a finalisé une cartographie permettant d'identifier les parties du réseau

hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau au titre de la police de l'eau.



Valorisant un travail d'identification mené au cours de nombreuses visites de terrain (plus de 5800 points prospectés au cours de plusieurs années), cette démarche s'est poursuivie en 2016 par une phase de concertation avec les représentants du monde agricole local (Chambre d'agriculture et FDSEA) et ceux de la fédération départementale de la pêche (FDAPPMA). Un certain nombre de cours d'eau ou de tronçon de cours d'eau ont fait l'objet de demande de révision qui a donné lieu à des expertises. Au final, ce sont près de 6770 km de cours d'eau qui ont été identifiés dans les Hautes-Alpes, soit moins de 50% du total du linéaire du réseau hydrographique figurant dans la base cartographique de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Le résultat final de la cartographie des cours d'eau dans les Hautes-Alpes est consultable en ligne à partir du lien suivant :

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/626/CELOIEAU2_analyse.map

Curage St-Sauveur – restauration du Buëch

Face au constat d'exhaussement inexorable du lit de la rivière, EDF, concessionnaire du barrage construit en 1992, a procédé au curage d'une partie des dépôts accumulés en queue de retenue afin d'éviter d'aggraver les risques inondations. Les travaux ont consisté à extraire environ 44 000 m³ de matériaux alluvionnaires et à les redéposer à l'aval du barrage dans le lit de la rivière afin de compenser les déficits engendrés par la création de l'ouvrage. Des travaux d'une telle envergure sont une première en France pour EDF qui a dû mobiliser d'importants moyens pour réaliser l'opération dans un délai contraint (cadence de 2 500 m³/j avec 7 tracto-bennes, 40h/semaine). La programmation s'est faite sur 8 semaines entre septembre et octobre 2016 en dehors de la période d'hivernage des espèces protégées et de la période d'irrigation, tout en évitant les crues automnales. Le but est de restaurer un lit en tresses, typique du Buëch. Le coût global, hors suivi et études préliminaires, a été de 300 000 € avec une participation de l'agence de l'eau de 50 % compte tenu de sa portée environnementale. Un suivi associant EDF, les services de l'État et les collectivités locales est prévu sur



plusieurs années pour évaluer l'efficacité aussi bien environnementale que morphologique des travaux et programmer, le cas échéant, de nouvelles interventions.

Polices de l'environnement

14 opérations de contrôles interservices liées au projet de ligne Haute Tension sur le territoire de la Haute-Durance réalisé par Réseau de Transport Électrique (RTE) ont été pilotées par la DDT dans le cadre de la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature. Échelonnés entre juillet et novembre, ces contrôles ont mobilisé l'équivalent de 45 hommes/jours, impliquant les agents de l'ONEMA, de l'ONCFS, du Parc National des Ecrins et de la DDT. Ces contrôles visaient la conformité des travaux relatifs au franchissement des cours d'eau, l'évitement de zones humides, le respect des autorisations de défrichement, des arrêtés de dérogations espèces protégées ainsi que les prescriptions relatives à la protection des captages d'eau potable.

INFRASTRUCTURES

Travaux sur infrastructures routières effectués en 2016 par l'État



Eboulement Roche baron– RN94 – PR 152+500

Travaux de remise en état suite à l'éboulement survenu en novembre 2016, la Direction Interministérielle des Routes Méditerranée (DIRMED) a dû lancer un chantier de sécurisation et de remise en état de la RN 94. Montant de l'opération : **357 000 €**



Travaux lacet Montgenèvre– RN94 – PR 169+800



Travaux de confortement et de sécurisation du glissement
Montant de l'opération : **550 000 €**

Autres opérations marquantes sur le département

Pont de richard : Affouillements

Montant : **296 000 €**

***Savines Boscodon*: réfection de la chaussée**

Montant : **369 000 €**

***Entrée de Briançon* : réfection de la chaussée**

Montant : **502 000 €**

***Protection col de montgenèvre* : Mise en place de muret**

Montant : **300 000 €**

Percement du tunnel du Chambon

Fin octobre 2016, le Conseil départemental de l'Isère a ouvert temporairement le tunnel sur la RD 1091, pour l'hiver - des travaux d'environ 33 millions € exceptionnellement co-financés par l'État à hauteur de 10,8 M€.

Une étude sur la vulnérabilité de l'axe, pilotée par le CD05 en collaboration étroite avec le CD38, est lancée sous supervision Etat (préfet coordinateur de massif), Régions AURA et PACA, CD 05 et 38.

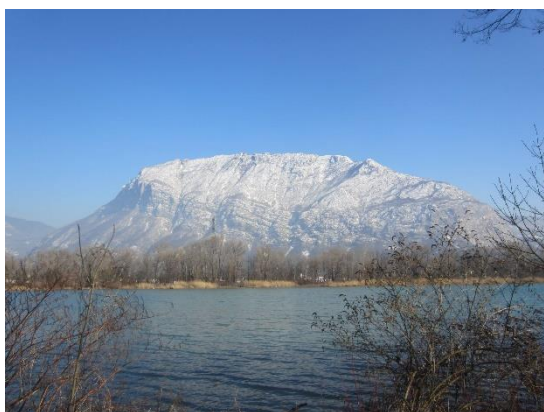


Rocade de Gap / Aménagement des berges du DRAC

Les travaux de la rocade de Gap ont commencé durant l'été 2015 et se poursuivent sur la partie nord de l'opération, au niveau de la boucle de Varsie et concernent la réalisation du futur viaduc de Bonne, débuté en septembre 2016 et qui devrait être achevé en 2018.

Inscrit comme une opération prioritaire pour l'État dans le contrat de plan État-Région 2015-2020, ce projet est cofinancé à 33,4 % par l'État et la Région et à 16,6 % par la ville de Gap et le Conseil départemental des Hautes-Alpes.

À quelques kilomètres de Gap, sur les berges du Drac, les travaux d'aménagement et de sécurisation ont été réalisés pour conforter les berges du Drac et réaliser des ouvrages hydrauliques spécifiques afin de protéger la RN85. Ces aménagements, réalisés avec le souci permanent de préserver les sites naturels, ont été menés en étroite collaboration avec les communes concernées. Ce projet a fait l'objet d'un financement de 4M€ inscrit au Contrat de Plan État Région 2015-2020 entre l'État (à 70%) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (à 30%). Ces chantiers d'amélioration de la RN 85 ont fait l'objet d'une visite d'avancement le 19 octobre 2016 qui a permis de souligner que ces projets structurants pour le département contribuent à améliorer la qualité des déplacements aussi bien pour les habitants et les visiteurs que pour les différents acteurs économiques.



L'ÉTAT AU CŒUR DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE

S'ENGAGER POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE



Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant au moins un salarié et entraîne une baisse des charges sociales.

Le CICE s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE, ont été versées.

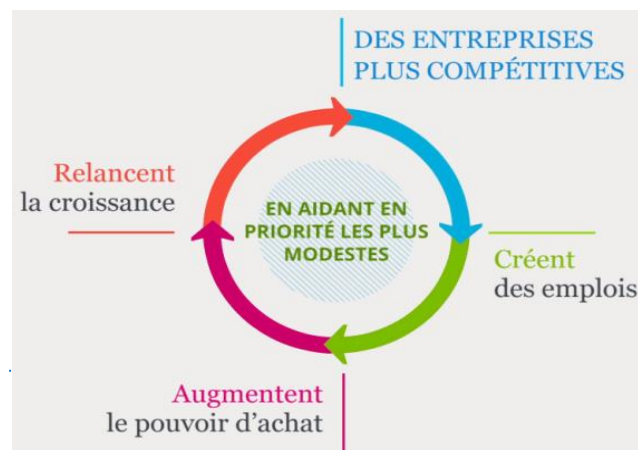


Le CICE, dans les Hautes-Alpes au 31/12/2015

2 477 entreprises bénéficiaires pour **20,41 M€**

1 553 foyers fiscaux bénéficiaires pour **3,09 M€**

13 demandes de CIR pour un montant de **525 000 €**



ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

Développement de l'emploi dans les TPE/PME

Soutien de l'emploi dans les PME :

Aide à l'embauche PME

Mise en place le 18 janvier 2016 et jusqu'au 30 juin 2017, cette prime vise à soutenir les embauches réalisées par les entreprises de moins de 250 salariés qui bénéficient d'une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat, soit 4 000 € au total.

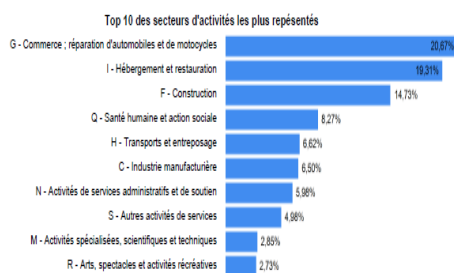
Faire face à des difficultés ponctuelles : L'activité partielle

L'activité partielle permet aux entreprises de faire face à des circonstances exceptionnelles qui nécessitent une réduction du temps de travail de leur personnel. Elle permet d'éviter aux salariés de perdre leur emploi lorsque l'activité de l'entreprise se réduit. Ce dispositif vise à éviter les licenciements pour motif économique.

Les chiffres dans les Hautes-Alpes :

En 2016 :

- 118 entreprises, pour 1896 salariés (en 2015 : 99 entreprises, pour 913 salariés)
- 217 308 heures accordées, pour 81536 heures indemnisées (soit 631 088 euros), (en 2015 : 349 459 heures accordées, pour 66 686 heures indemnisées (soit 516 150 euros).



On note en 2016 une augmentation importante du recours à l'activité partielle, qui s'explique d'une part par une meilleure connaissance du dispositif par les employeurs et d'autre part, à cause d'une conjoncture particulièrement difficile pour certains secteurs, notamment pour le BTP, principal utilisateur de l'activité partielle, et les activités associées aux stations de ski, du fait du déficit d'enneigement.

Tunnel du Chambon

Suite à la fermeture du tunnel du Chambon depuis la mi-avril 2015, une cellule d'aide d'urgence pour les



professionnels a été mise en place et s'est réunie à plusieurs reprises en 2016.

Ce comité d'aide, piloté par la CCI, a réuni le comité local des banques, la banque de France, la Préfecture, la Ddfip, l'Urssaf, le RSI, la MSA, la DDT, la Direccte, la Région, le Département et les chambres consulaires.

En plus des aides financières exceptionnelles accordées par le Conseil Départemental et le Conseil Régional, une étude prospective, financée par le FNADT a été lancée auprès des professionnels de la vallée de Haute Romanche, par le cabinet Cibles et Stratégies, pour faire le bilan de la situation économique de ce territoire et des préconisations pour réussir à valoriser à l'avenir cette zone en fond de vallée.

Bilan du chantier RTE en 2016

L'année 2016 a vu le chantier RTE prendre de l'essor, notamment au niveau des lignes aériennes Argentière/Briançon ; Argentière/Serre Ponçon et Grissoles/Pralong. La liaison souterraine Argentière/Mont Dauphin a également démarré et la mise en service est prévue pour août 2017.

Les retombées économiques pour le département des Hautes Alpes s'élèvent à 10 676 010 euros pour l'année 2016.

Ainsi, depuis le démarrage de ce vaste chantier en 2013, les retombées économiques pour le département atteignent 19 094 401 euros, se décomposant comme suit :

- 54% pour la sous-traitance
- 18% pour la location de matériels divers
- 11% pour les fournitures
- 7% pour l'intérim
- 4% pour l'hébergement et les repas
- 6% autres (radios ; huissiers ; géomètres, etc.)

En terme d'emploi, la part des dépenses dues à l'intérim représente en moyenne depuis le début du chantier 104 équivalents temps plein.

Par ailleurs, au titre du Plan d'accompagnement de projets (PAP), la société RTE a octroyé au total 1 503 791 euros, en 2016, pour co-financer des projets d'intérêt général, provenant notamment de communes ou d'autres porteurs. La mise en œuvre de ces projets a quant à elle déjà généré 933 761 euros de retombées économiques pour le département en 2016.

Anticiper et accompagner les mutations économiques sur le territoire, plusieurs outils pour soutenir le tissu économique :

Le Diagnostic 360° vise les entreprises en difficultés ou celles en développement.

Diagnostic court, il aborde toutes les thématiques de l'entreprise (stratégie; équilibre commercial; communication et marketing, RH).

4 diagnostics réalisés dans des entreprises du 05.



La Plateforme RH partagée portée par l'UPE 05 (Union pour l'Entreprise des Hautes-Alpes) propose la mise à disposition d'un responsable des ressources humaines à temps partagé, sous forme de prestation modulable, en fonction des besoins et de l'organisation des entreprises bénéficiaires.

9 entreprises accompagnées.

La Prestation Conseil RH propose un accompagnement personnalisé aux TPE/PME pour répondre à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines (recrutement; anticipation des évolutions des métiers ;

6 entreprises accompagnées

Accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire et les associations: le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le DLA appuie les associations employeuses, structures par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale dans leur démarche de consolidation économique et de développement, à créer ou pérenniser des emplois dans le département.

Au terme de la convention triennale au 31 décembre 2016, **90 structures** ont été accueillies, **71 ont bénéficié d'un diagnostic partagé et d'un plan d'accompagnement**, pour concevoir une nouvelle stratégie.

Le soutien au développement économique

Valorisation de la filière bois



Le travail de partenariat engagé en 2015 s'est poursuivi en 2016 pour faire émerger les difficultés de la filière, pour mieux

répondre aux besoins et également pour améliorer la structuration de cette branche particulièrement importante dans l'économie dans les Hautes Alpes.

Co-présidées en janvier 2016 par le Préfet et le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, les assises du bois ont eu lieu le 21 janvier 2016.

L'objectif de ces assises était de présenter la synthèse des travaux (diagnostic partagé ; témoignages d'entreprises ; aides mobilisables, etc.), et aborder la problématique emploi/formation, la mobilisation du bois et la valorisation du bois local.

Ces assises ont débouché sur la proposition d'un plan d'actions visant à faciliter la mobilisation du bois des forêts haut-alpines et le développement de cette filière économique très porteuse (420 entreprises recensées dans le 05).

La dynamique créée s'est concrétisée par le portage d'un dossier de candidature par le Département à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Energie. Le projet dénommé « Bois+ » d'un montant de 2,8 M€ a été retenu

parmi 19 autres au niveau national fin 2016. Il doit permettre la concrétisation de 16 actions prioritaires associant 11 partenaires dont l'État. La DDT est particulièrement impliquée sur le volet mobilisation de la ressource et la création d'aires de dépôts pour le stockage des grumes, adaptées aux contraintes montagnardes.

Une étude a été lancée pour améliorer la structuration de la filière bois avec l'objectif principal de cette action de fournir un appui au diagnostic et des outils en vue de constituer un réseau de mutualisation de moyens, pour aider au développement économique.

Valorisation de la filière aéronautique

Avec le soutien financier de l'Etat à hauteur de 1,8 million d'euros, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), le Centre de formation **Polyaéro** inauguré le



21 octobre 2016 sur le site de Gap Tallard a accueilli sa première promotion d'étudiants. Pour répondre à un manque de formation dans le domaine de l'aéronautique, le projet Polyaéro propose la mutualisation de moyens de formation, l'objectif étant de proposer à terme tous les diplômes, en allant du Bac pro jusqu'au doctorat. Ces formations sont accessibles à la fois en formation initiale et en alternance.

Soutien à la saisonnalité

L'État a porté, à l'automne 2016, une réflexion sur les enjeux du travail saisonnier. Une table ronde orientée sur la difficulté de la vie professionnelle des saisonniers a permis d'échanger sur les bonnes pratiques et de dégager des perspectives de travail.

Ainsi, en matière de formation, les différentes interventions sur l'expérimentation d'un « guichet unique » dans le Briançonnais, le rôle de la maison du travail saisonnier, le retour d'expérience de la fédération « domaine skiable de France » et du « Club Méditerranée », ont permis de mettre en exergue les besoins tant des travailleurs que des employeurs. La prise en compte des problématiques liées à la bi-saisonnalité ont été développées, avec l'idée de valoriser, grâce à la formation, les périodes de basse activité.

Des réflexions relatives au logement et à la mobilité des saisonniers ont également été portées. Elles ont d'ailleurs largement alimenté le texte de la loi montagne II votée en fin d'année.

En matière de médecine du travail, les questions d'organisation des services de santé au travail et d'existence d'équipes pluridisciplinaires ont été largement débattues. Ces travaux permettront peut-être d'esquisser la future réforme de la médecine du travail. En tout état de cause, ils ont permis de souligner les besoins spécifiques des saisonniers sur notre territoire.

Tous ces points ont été abordés à l'occasion d'une visite de la ministre du travail qui s'est également rendue au

centre régional de formation du canoë Kayak et a visité l'entreprise Altiflore. Enfin, elle a rencontré la filière arboricole dont le soutien et l'accompagnement s'avère indispensable pour le maintien de l'emploi dans le département.

Commission des Chefs des Services Financiers (DDFIP)

Présidée par le Directeur départemental des finances publiques (DDFIP), la Commission des Chefs des Services Financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), soutient les entreprises du département qui connaissent des difficultés ponctuelles pour régler leurs dettes fiscales et sociales.

Il s'agit d'un guichet unique auprès duquel chaque entreprise peut solliciter, en toute confidentialité, des délais de paiements pour ses dettes fiscales (TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale,...), sociales (part patronale des cotisations sociales, RSI, MSA...) et douanières.

L'octroi d'un plan de CCSF et le respect de l'échéancier entraîne la suspension des poursuites.

La CCSF s'est réunie quatre fois en 2016. 5 entreprises bénéficient actuellement de ces dispositions.

CODEFI

Le Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des Entreprises (**CODEFI**) des Hautes-Alpes s'est réuni à deux reprises en 2016, sous la Présidence du Préfet.

Le CODEFI est composé des représentants des principaux services de l'Etat dans le département (Préfecture, DDFIP, URSSAF, DIRECCTE, DDT, Banque de France, Procureur de la République), ainsi que des représentants des acteurs économiques locaux (Présidents du Tribunal de Commerce, et chambres consulaires).

Son objectif est de détecter et de soutenir les entreprises en difficultés, et d'assurer une vision de l'évolution de l'activité économique départementale.

LUTTER CONTRE LA FRAUDE

Les outils de lutte contre la fraude

Le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) réunit, sous la co-présidence du Préfet et du Procureur de la République, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail), les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, CAF, CPAM,



CARSAT, RSI, MSA et le conseil départemental), afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

Sa mission est d'améliorer la connaissance réciproque entre les services, d'organiser des opérations coordonnées, de proposer des formations et de partager des expériences afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre toutes les fraudes.

Bilan 2016 des opérations coordonnées

- Près de 300 agents du service public ont été engagés dans les opérations de contrôle (Préfecture, DIRECCTE, DIDPAF, Gendarmerie et police nationale, douane, DDCSPP, DREAL, DDFIP, DDCSPP, MSA, DDFIP, CAF/CPAM) ;
- 222 contrôles communs au titre de la lutte contre le travail illégal couvrant les secteurs suivants : agriculture/arboriculture, BTP, hôtels cafés restaurants, marchés - ambulants, intérim, taxis/VTC, abattoirs, PSI ;
- 22 procédures dressées par la DIRECCTE au titre du travail illégal
- Sur 267 actions identifiées CODAF pour l'URSSAF, 27 procédures pénales de travail dissimulé ont été engagées pour un montant de préjudice de 366 542 euros ;
- 19 contrôles transports en coordination DREAL/DIDPAF donnant lieu à 156 contraventions de 4ème classe au titre d'interdictions préfectorales temporaires de circulation des poids lourds, 12 contraventions de 5ème classe au titre de la circulation de poids lourds sur une route avec descente dangereuse. 23 130 euros de consignations ont été récoltées ;
- Au titre de la fraude documentaire : 17 porteurs de faux, 24 faux, 2 falsifications, 13 contrefaçons, 2 usages frauduleux et 7 obtentions indues ;
- La DIDPAF a formé 17 agents de la préfecture et de la sous-préfecture à la fraude documentaire ;

Lutte contre les prestations de service irrégulières

En 2016, la lutte contre les prestations de services internationales irrégulières et le travail illégal se sont encore accentuées avec de nouveaux moyens d'intervention.

Des sanctions financières à l'encontre des donneurs d'ordre ne remplissant pas leurs obligations de vigilance, et à l'encontre des entreprises internationales dont les prestations sont irrégulières ont été prononcées, avec des mécanismes de solidarité financière.

L'absence de déclaration de détachement, ou des déclarations incomplètes fait désormais l'objet de sanctions administratives, pouvant aller jusqu'à 2000€ par salarié détaché irrégulièrement, dans la limite de 500 000€.

L'inspection du travail, a été mobilisée pour s'assurer du respect du cadre légal des prestations et du respect des conditions d'hébergement compatibles avec la dignité humaine.

Le nombre de salariés déclarés dans le cadre des PSI est passé de 996 salariés en 2015 à 1153 salariés en 2016 ; le nombre de journées travaillées a quant à lui un peu diminué, passant de 61 454 journées en 2015 à 60 959 journées en 2016. Les secteurs d'activités sont majoritairement le BTP et le travail temporaire, et les salariés proviennent pour l'essentiel (20%) du Royaume Uni, de la Pologne et de la Roumanie.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PLUS ÉLOIGNÉS VERS L'EMPLOI

1- Les emplois d'avenir :



Mis en application dès le 1^{er} Novembre 2012 ce dispositif vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés (jusqu'à niveau CAP/BEP) et à titre exceptionnel, sur dérogation

de l'UT Direccte, des jeunes jusqu'à Bac +3 résident en ZRR ou QPV et en recherche d'emploi depuis plus de 12 mois. La mise en œuvre opérationnelle et l'accompagnement des jeunes a été confiée à la Mission Jeunes 05 et à Cap emploi pour les jeunes RQTH.

La Mission Jeunes 05 et Cap Emploi bénéficient de crédits d'accompagnement financés par l'Etat respectivement à hauteur de 41 705 euros et 9 160 euros pour déployer le dispositif et construire un parcours de formation avec le jeune et l'employeur afin de permettre l'insertion durable du jeune.

Chiffres clés des emplois d'avenir

En 2016, 200 emplois d'avenir ont été conclus dont 47 renouvellements de contrat. 47% des embauches ont été réalisées par les associations, 15 % par des collectivités, 12% par des hôpitaux et 25% par des entreprises. 52% des contrats sont des CDI et des CDD de 3 ans.

Le plan de sortie du dispositif Emplois d'avenir en 2016

Avec un taux de sortie positive à 62%, le département des Hautes Alpes affiche des résultats exemplaires par rapport au niveau régional.

2- Plan de relance de l'apprentissage

Avec près de 70% des apprentis qui trouvent un emploi durable à la fin de leur formation, l'apprentissage est un des chemins les plus sûrs pour trouver un emploi.

	2016
Secteur privé	506
Secteur public	20
TOTAL	526

L'apprentissage permet à un chef d'entreprise de former et d'employer des jeunes pour les faire grandir en même temps que son entreprise.

Pour autant, les chiffres 2016 ont très peu progressé par rapport à 2015, malgré les mesures du plan de relance de l'apprentissage, confirmant la difficulté à motiver de nouveaux maîtres d'apprentissage.

La promotion de l'apprentissage



La DIRECCTE 05 et ses partenaires (CCI, CFA, CAP EMPLOI, Mission Locale, Le Lycée POUTRAIN) ont élaboré ensemble une plaquette en faveur de l'apprentissage, destinée à promouvoir le dispositif auprès des jeunes de 16-25 ans, ainsi que les personnes en situation de handicap.

Le partenariat engagé à la fin de l'année 2015, s'est concrétisé par le **Forum de l'apprentissage 2016** qui s'est déroulé au Quattro :

- 427 visiteurs
- 29 entreprises exposantes
- 320 offres d'apprentissage à l'affichage du Forum

3-Le parcours Réussite Apprentissage pour les jeunes résidant en quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Dans le cadre du comité interministériel égalité et citoyenneté du 06/03/2015 a été mis en place le parcours « réussite apprentissage » pour permettre l'accompagnement vers l'apprentissage de 40 jeunes (15 – 25 ans) du département dont 40 % résidant dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV).

L'objectif de cette action étant de contribuer à lever des difficultés d'insertion professionnelle que peuvent rencontrer ces jeunes.

Cette action est portée par la Mission jeunes 05 et financée par la DIRECCTE PACA à hauteur de 25 600€ pour la durée de la convention de 5 mois (décembre 2015 à la fin avril 2016).

Le parcours « réussite apprentissage » couvre le territoire de Gap, Briançon dont les quartiers de la politique de la ville suivants :

-ville de Gap, 1 quartier prioritaire « Haut-Gap » et 4 quartiers de veille active : centre-ville, Beauregard, Fontreyne et Molines-St Mens.

-50 jeunes bénéficiaires sont entrés dans le parcours :

- 16 jeunes de Briançon,
- 34 jeunes de Gap, dont 10 jeunes résidant en quartier politique de la ville, 1 jeune résidant en quartier prioritaire.

Dynamique d'insertion des travailleurs handicapés



Les demandeurs d'emploi handicapés sont le public prioritaire de l'ensemble des mesures en faveur de l'emploi sur le département. En déclinaison du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés, l'Etat a soutenu deux actions supplémentaires :

-1 action visant à redynamiser un groupe de 8 femmes reconnues travailleur handicapé, âgées de + de 26 ans et en difficulté d'insertion.

Cette action permet de réinscrire ce public dans une condition salariale, de leur redonner un cadre, de rétablir du lien social, de s'affirmer et de trouver sa place, en vue de réintégrer le marché du travail à terme.

-1 action d'accompagnement vers l'emploi et/ou la formation pour un public bénéficiaire du RSA et reconnu travailleur handicapé. Cette action est en complémentarité avec celle menée par le Département avec HANDIRECT 05.

D'autre part, deux entreprises adaptées sont soutenues par l'Etat pour un montant de 66 000 €. Elles accueillent 7 salariés reconnus TH.



Par ailleurs 88 salariés TH ont été recrutés dans le réseau de l'IAE.

L'apprentissage dans les services Préfectoraux

La fonction publique d'Etat s'est lancée un objectif de 10 000 apprentis en 2016 (+ 6000 par rapport à 2015). Dans les Hautes-Alpes, trois apprentis ont été recrutés :

- un BTS à la Sous-Préfecture, un BAC PRO et un CAP à la Préfecture, dont deux (BTS et BAC Pro) en situation de handicap.

L'accompagnement vers l'emploi des femmes séniors

Porté par le centre populaire d'enseignement des Alpes du sud (CPEAS), ce projet vise à faciliter le retour à l'emploi des femmes de plus de 50 ans qui

veulent/doivent retrouver une activité professionnelle après une interruption, par un accompagnement collectif. Il s'agit de les aider à restaurer une dynamique personnelle et professionnelle pour retrouver un emploi et de favoriser l'égalité professionnelle, en luttant contre 2 types de discriminations (le sexe et l'âge).

En 2016, ce sont dix femmes de 53 ans en moyenne, qui ont bénéficié de cette action financée à hauteur de 20 000€ par l'Etat.

INSERTION DANS LA VIE ACTIVE ET RETOUR A L'EMPLOI

L'insertion par l'activité économique

Le dispositif de l'insertion par l'activité économique (IAE) est l'un des principaux outils du département des Hautes Alpes permettant aux personnes les plus éloignées de l'emploi de résoudre leurs problématiques sociales, de construire un parcours professionnel dans le but de sortir vers un emploi durable, de transition ou une formation.

Ce dispositif fait l'objet d'une étroite collaboration avec les collectivités locales et territoriales (conseil régional, conseil départemental...).

L'Etat, dans les Hautes Alpes, accompagne le secteur de l'insertion par l'activité économique pour :

225 ETP à hauteur de 2 879 088 d'€
Le fonds départemental d'insertion destiné à financer du développement et de la consolidation à hauteur de 46015 euros



Une convention financière a été signée fin 2016 entre l'Etat et le Conseil départemental 05 pour la mise en place d'une mission de facilitateur des clauses sociales dans les marchés publics. L'objet de cette convention est de favoriser l'accès des SIAE aux marchés publics.

Les chiffres clés de l'IAE

L'Etat a conventionné 15 structures d'insertion par l'activité économique dont 1 ETTI, 3 EI, 1 AI et 10 ACI. Des activités très diversifiées avec des projets forts autour de l'environnement et l'éco-construction, de la valorisation des textiles sont pratiquées sur le département.

Ce secteur représente au total **1514 salariés** : 220 personnes en insertion pour les ACI sur le département, 1133 pour l'AI, 36 salariés pour les EI, 18 salariés pour ETTI et 107 salariés en personnels permanents.

Les contrats uniques d'insertion : le CAE et le CIE

L'accroissement du chômage de longue durée est la conséquence de la crise ; les licenciements intervenus ont, par leur volume, déséquilibré le marché du travail et,

logiquement, une partie des demandeurs d'emploi, souvent au regard d'une qualification insuffisante ou inadaptée à l'offre d'emploi, se sont inscrits durablement en situation d'exclusion du marché du travail. Ils nécessitent pour une partie d'entre eux, la mobilisation des dispositifs d'insertion professionnelle.

Les mesures gouvernementales se déclinent aujourd'hui par publics :

Le Contrat Unique d'Insertion :



Les contrats aidés du secteur marchand (CIE) et non marchand (CAE) font l'objet d'une orientation prioritaire vers les publics chômeurs de longue durée, les séniors et les bénéficiaires du RSA, ainsi que les personnes résidants dans les QPV dans le cadre de l'arrêté du Préfet de Région en vigueur.

Le volume des prescriptions est très important dans le département avec une excellente réactivité du Conseil Départemental (pour les bénéficiaires du RSA) et des opérateurs de l'Etat (Pôle Emploi, la MJ05, Cap Emploi). En 2016, **885 contrats aidés** ont été prescrits pour une mobilisation exceptionnelle de l'Etat à hauteur de **4.35 millions d'euros**.

Secteur marchand :	121
Contrats Initiative Emploi (C.I.E.)	
Dont cofinancé par le Conseil Général	24
Secteur non marchand :	764
Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)	
Dont cofinancé par le Conseil Général	168

La signature de la CAOM entre le Département et l'Etat permet de cofinancer des CUI et des CDDI pour des publics bénéficiaires du RSA. Pour 2016, 220 CUI et 100 parcours dans le cadre de l'IAE ont été objectivés.

Opération Valorisation de la formation : Travailler en arboriculture

Cette formation organisée à Valenty, sur l'exploitation Philip, est le fruit d'un partenariat entre Pôle Emploi et l'ADFP. Former les demandeurs d'emploi du département permet aux exploitants arboricoles de disposer localement d'une main d'œuvre qualifiée, efficace et productive.

Pendant 50 jours, 16 demandeurs d'emploi ont été formés à la conduite d'engins agricoles, travaux de taille des

arbres fruitiers, l'installation des filets paragrêle et l'application des produits phytosanitaires.

Insertion professionnelle des jeunes



L'accès des jeunes au marché du travail reste encore en 2016 la préoccupation première de l'Etat. A cette fin, d'importants moyens sont déployés sur le département avec notamment la mise en œuvre de la mesure phare du gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes, les emplois d'avenir.

Plan 500 000 formations

Bilan :

2310 entrées en formation en 2016 soit une évolution de 143 % par rapport à 2015.

Les formations qui ont le plus évolué sont les formations avec un engagement de retour à l'emploi de l'employeur POEI, POEC, AFPR et les achats collectifs (AFC) de pôle emploi.

Financier et type de formation	évolution 2016/2015	2015	2016
Pôle emploi - AIF	138 %	320	440
Pôle emploi - AFC	333 %	180	600
Pôle emploi - POE individuelle	400 %	10	40
Pôle emploi - AFPR	240 %	50	120
OPCA (dont POE collective)	233 %	30	70
Conseil régional	99 %	780	770
Autre	45 %	110	50
Non renseigné	171 %	140	240
Total	143 %	1 610	2 310

Dynamique d'insertion des femmes

Le Pré-BAIE (Bureau d'Accueil Individualisé à l'Emploi)

Le CIDFF 05 propose aux femmes, au travers de son service emploi (Pré-BAIE) une approche globale et personnalisée des situations et des difficultés à l'accès ou à la reprise d'emploi.

En 2016, 62 femmes ont bénéficié de cet accompagnement.

Bilan :

18 personnes (28%), ont accédé à un emploi

6 personnes ont accédé une formation.

4 personnes ont été orientées vers une plateforme pour la création d'entreprise.

Les différents entretiens permettent d'évaluer les besoins de la personne, de définir un projet professionnel, de

préparer des entretiens d'embauche, de travailler sur l'estime de soi pour reprendre confiance.

Financements des projets sportifs

La part territoriale du CNDS a soutenu des actions pour un montant total de 529 291€ :



226 500 € pour le soutien à l'emploi sportif :

8 postes d'éducateur sportif ou d'agent de développement ont été créés dans des associations sportives (Judo club des Ecrins, Gap Alpes du sud basket, cercle des nageurs de Gap, CDOS, Pôle santé Champsaur Valgaudemar, Duo des cimes et Gap Football 05) et **22** postes soutenus dans le cadre des conventions quadriennales.

302 791 € pour les actions portées par les comités départementaux et les clubs sportifs (**107** structures ont été accompagnées).

Les associations bénéficient également des dispositifs "Emploi d'avenir" et "CUI-CAE" : dans le secteur "jeunesse et sports", **38 emplois d'avenir** sur les 174 signés dans les Hautes-Alpes (21,8 %) et **126 CAE** sur les 729 du département (17,2 %) sont portés par des associations de ce champ.

L'ÉTAT RENFORCE LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Contrat de Ville 2015-2020

Le contrat de ville 2015-2020 de la communauté d'agglomération du Gapençais a pour objet principal la réduction des inégalités entre le quartier prioritaire du Haut-Gap et l'agglomération gapençaise.

Posant comme prérequis la territorialisation des politiques de droit commun, il prévoit de soutenir des projets spécifiques répondant aux enjeux de cohésion sociale, de développement économique et d'accès à l'emploi.

Visant également l'amélioration du cadre de vie et la mixité sociale, il intègre désormais un projet de renouvellement urbain renforçant l'ouverture du quartier et la mobilité de ses résidents.

L'État, la communauté d'agglomération du gapençais, la ville de Gap, le conseil régional, le conseil départemental, les bailleurs sociaux (OPH 05, DOMICIL), la CAF, Pôle emploi, l'Éducation nationale, l'ARS, la caisse des dépôts et consignations, l'inter-consulaire et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants du quartier prioritaire à travers le conseil

citoyen, sont parties prenantes de cette démarche contractuelle fédératrice et participative.

Le conseil citoyen

2014 : Création des conseils citoyens, composés des habitants des quartiers prioritaires et des représentants des associations et des acteurs locaux, par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

2015 : Création du conseil citoyen du Haut-Gap, instance d'échange et d'expression libre dont les membres, habitants du Haut-Gap, sont pleinement associés à la mise en œuvre du contrat de ville.

Septembre 2016 : Rentrée citoyenne, organisée par les services de l'État, rassemblant à Digne-les-Bains, en présence d'acteurs institutionnels, les adultes-relais et conseils citoyens des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haut-Provence afin d'échanger sur les questions d'éducation, d'emploi, de cadre de vie et de participation citoyenne.

Projet de renouvellement urbain du quartier du Haut-Gap

Un protocole de préfiguration a été signé le 4 août 2016 entre l'ANRU, l'État, la Région PACA, le Département, la Caisse des dépôts, la communauté d'agglomération, la commune de Gap, l'OPH ainsi que le conseil citoyen. Il prévoit, pour une durée d'un an, le financement des études et des moyens humains nécessaires pour établir et dimensionner le projet de renouvellement urbain du Haut-Gap. Le coût total était estimé à 492 140 € HT, financé à hauteur de 127 600 € par l'ANRU, 20 000 € par l'Anah et 16 000 € par la Caisse des Dépôts.

HEBERGEMENT ET LOGEMENT

Une feuille de route départementale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Entre mai et juillet 2016, les trois grands axes de la feuille de route départementale s'articulent :

- La réduction des difficultés sociales, financières et des ruptures.
- L'accompagnement des personnes en difficulté et l'appui aux dispositifs d'insertion socio-professionnelle, via notamment la généralisation de la gratuité de la vaccination, la lutte contre l'illettrisme, la formation des travailleurs saisonniers.
- Le soutien aux familles monoparentales.

La politique du logement social

En 2016, 398 demandeurs ont été identifiés comme appartenant au public « des familles prioritaires » susceptibles d'être relogées sur le contingent préfectoral. Le nombre de relogements effectifs est de 195 dont 116 sur le contingent prioritaire et 79 hors contingent soit

50 % de relogement de demandeurs prioritaires de l'année 2016.

Les actions en faveur de l'accompagnement et du relogement adapté ont permis de limiter les expulsions effectives :

- Sur 319 dossiers pré-contentieux, seuls 11 ont nécessité le concours de la force public en 2016, soit **3,45 % (6,57 % en 2015)**.

La gestion du flux migratoire

L'Europe est confrontée à une crise migratoire importante, raison pour laquelle le gouvernement s'est engagé depuis 2014 dans un renforcement de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers arrivant régulièrement sur le territoire national. Il s'agit d'une politique d'accueil généreuse et juste pour l'accueil de personnes dont le statut de réfugié est reconnu ou répondant aux dispositions législatives.



Cette politique est précisée au travers de la loi du 7 mars 2016 pour amélioration de l'accueil et de l'intégration des étrangers régulièrement admis au séjour, pour le renforcement de l'attractivité de la France en facilitant la mobilité des talents internationaux et pour lutter plus efficacement contre l'immigration irrégulière et mettre en œuvre les dispositifs d'aide au retour des personnes qui ont épuisé leur droit et qui ont vocation à repartir dans leur pays d'origine.

La création de Centres d'Accueil et d'Orientation

Dans le cadre des opérations de démantèlement des camps de Calais et de la région parisienne, les services de l'État des Hautes-Alpes se sont fortement mobilisés pour créer et financer des Centres d'accueil et d'orientation (CAO), structures à taille humaine. Ainsi, les mineurs ont été logés sur Embrun et les adultes à Gap, Embrun, Guillestre ou Briançon. Ces CAO permettent notamment un suivi sanitaire, social et administratif des 115 personnes (capacité d'accueil) qui y sont temporairement mises à l'abri, dans des conditions respectueuses de la dignité humaine, dans l'attente de préciser leur situations administratives.

Accueil des demandeurs d'asiles et des réfugiés

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen de relocalisation, l'État a d'une part, créé un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) de 60 places dans le nord du département depuis le 1er août 2016 dans le cadre des 8500 places nationales créées, et

d'autre part organisé l'accueil des personnes réfugiées au sein de communes volontaires et disposant de logements vacants à Rosans, Abriès, Arvieux et Briançon.

SANTÉ

Une « Maison Départementale » des Adolescents sur tout le territoire – MDA 05

La MDA 05, à présent bien implantée dans les Hautes Alpes, élargit ses perspectives en participant à l'instance nationale de l'Association nationale des MDA dont elle a intégré le conseil d'administration.

Son fonctionnement original a retenu toute leur attention, il est d'ailleurs tout à fait conforme au nouveau cahier des charges national paru en 2016 et signé par le 1^{er} ministre. Il faut noter que cette circulaire ministérielle pérennise les moyens financiers des MDA et sollicite la participation des conseils départementaux.

Aujourd'hui la MDA 05 est animée par 4 salariés à temps partiel et par les vacances de 18 primo accueillants, 23 professionnels de santé, 2 médiateurs familiaux et 3 art thérapeutes.

L'activité de 2016 s'est stabilisée à 816 passages pour 174 situations nouvelles après un pic en 2015.

Les ateliers en direction des adolescents ont mobilisé plus de 120 jeunes et une centaine de professionnels ont pu bénéficier de formations et de réunions techniques.

Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et télémédecine : une réponse à la désertification ?

Le département des Hautes-Alpes compte un nombre important de médecins généralistes (285) mais très peu de médecins spécialistes libéraux (densité de 79/100000) majoritairement concentrés à Gap et à Briançon.



Cela s'explique par : la topographie des territoires et le vieillissement du corps médical qui se conjugue à la raréfaction de l'installation libérale. La « mutation » de notre système de santé vient des nouvelles générations exerçant dans les maisons de santé pluri professionnelles (MSP). On en trouve : à Aiguilles dans le Queyras, à St Jean St Nicolas, à St Bonnet, à St Firmin et à L'Argentière-la-Bessée qui va bénéficier d'un site supplémentaire à Vallouise. Ces maisons ont vocation à accueillir la télémédecine ; celle-ci est l'une des composantes de la « télésanté » plus connue du grand public. C'est une « forme de pratique médicale à distance utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication » qui constitue une réponse au vieillissement de la population, à la raréfaction des professionnels de santé et aux contraintes budgétaires. Il s'agit d'améliorer l'accessibilité de tous aux soins de qualité, notamment dans les zones enclavées et de

favoriser une meilleure coordination entre les secteurs sanitaire, médico-social et ambulatoire.

De nombreuses actions de télémédecine ont été réalisées dans les Hautes-Alpes :

-Télé-dermatologie : télé-expertise avec un dermatologue référent.

-Visio-conférences : pathologies cancéreuses, pour mettre en relation médecins hospitaliers et établissement de référence

-Téléconsultation : entre le centre hospitalier d'Aiguilles en Queyras et l'hôpital d'Embrun / Avec des psychiatres pour les patients venant de l'hôpital psychiatrique du Vinatier.

-Dépistage de maladies chroniques ophtalmologiques (comme DLMA ou la rétinopathie diabétique) : utilisation d'un appareil rétinographe portatif permettant le dépistage « au lit du patient ».

-Neurologie : « Orubox AVC » prise en charge des accidents vasculaires à distance (collaboration entre urgentistes du Chicas et unités neuro vasculaires régionales).

Une expérimentation est en cours entre certains établissements d'hébergement des personnes âgées et le service de gérontologie du Chicas, afin de limiter les hospitalisations des personnes âgées.

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Des eaux de sources sous contrôle



Dans les Hautes-Alpes, l'eau destinée à la consommation humaine provient majoritairement de sources (94%). Seulement 5% de l'eau provient des nappes et 1% d'eau superficielle.

Les captages peuvent être implantés à proximité des torrents où les drains sont très superficiels. La qualité de l'eau est donc vulnérable et peut être impactée par les conditions météorologiques. Ainsi, il est fréquent d'observer des contaminations microbiologiques des eaux après un épisode pluvieux.

Eviter les dégradations de la ressource en eau

Depuis le 1^{er} janvier 2017, 75% des ouvrages de captage (soit 80% de la population) font l'objet d'une protection administrative par le biais de l'établissement des périmètres de protection.

Analyse de la qualité de l'eau



Les analyses de qualité de l'eau sont réalisées depuis la ressource jusqu'au robinet du consommateur.

Si la non-conformité peut avoir un impact sur la santé, il peut être interdit de consommer l'eau jusqu'à ce que les résultats d'analyses apportent la preuve d'un retour à la normale.

Vous pouvez vous assurer de la conformité de l'eau distribuée en consultant les analyses en mairie et en ligne.

Le contrôle sanitaire des piscines et des baignades

La pratique des loisirs de l'eau comporte des risques dont les principaux sont la noyade et les infections liées à une eau de mauvaise qualité par contact cutané ou par ingestion.

Aussi, il est recommandé de se baigner dans des zones surveillées où le contrôle sanitaire donne ou indique des résultats satisfaisants. En période estivale, la qualité des eaux de baignade est accessible en temps réel au public par l'affichage sur le site de baignade ou en ligne.

SPORT, CULTURE ET TOURISME

Un plan départemental Sport Santé Bien-Être



La DDCSPP 05 et la DDARS 05 ont uni leurs compétences afin d'initier un Plan Départemental Sport Santé Bien Être dans les Hautes-Alpes, dont l'objectif est :

- de proposer une offre de pratique adaptée à tout public et,
- de favoriser les échanges entre professionnels du sport et professionnels de la santé.

Les trois axes de l'appel à projet :

1/ Un accès au sport à tous quel que soit l'âge et la condition en vue de préserver la santé par le sport ainsi que de réduire les facteurs de risques (pour les personnes atteintes de maladies chroniques, personnes vieillissantes, personnes en situation de handicap...).

2/ Un parcours adapté pour une meilleure prévention des risques par une prise en charge coordonnée des usagers du système de santé sans rupture entre la prévention, le dépistage et le soin, en proposant un parcours de reprise d'activité physique.

3/ Un partenariat professionnel du sport et de santé renforcé pour les structures sanitaires, sociales et médico-sociales, les associations sportives agréées par Jeunesse et Sport et qui emploient des éducateurs et animateurs sportifs diplômés.

Sport : manifestations, financement, équipement sportif

En parallèle des épreuves classiques (trail, Embrun man, course cycliste...), se développent de nouvelles formes d'épreuves, comme à Gap,

« La Frappadingue » a attiré plus de 1 400 participants pour sa 1^{ère} édition.

En 2016, **175 manifestations sportives** ont ainsi été déclarées dans les Hautes Alpes, rassemblant plus de 52 350 participants toutes disciplines confondues.

Type de décision	Auto	Moto	Quad Kart SSV	Homo	Vélo	Pédestre	Neige (ski etc)	Multi-sports	Équestre	Autres	Aérien	Nautique	Total
Arrêtés et récépissés	36	11	0	2	51	35	6	12	3	2	4	13	175

Les priorités d'accompagnement : financement des équipements sportifs et soutien aux projets sportifs

La principale source de financement est issue du Centre National pour le Développement du Sport avec deux orientations autour des infrastructures sportives et des projets sportifs.

En ce qui concerne l'équipement, **3 projets** ont été retenus et financés en 2016:

- la rénovation de la patinoire d'Orcières : **230 000 €**
- l'acquisition d'un aéronef ULM par l'association aéronautique d'Aspres sur Buech : **18 000 €**
- L'acquisition de matériels pour la pratique du ski alpin par le comité départemental handisport : **21 700 €**

Valorisation du patrimoine départemental

Patrimoine mondial de l'UNESCO

Le département compte deux sites labellisés UNESCO : les places-fortes de BRIANCON et de MONT-DAUPHIN. Cette labellisation demande aux services de l'État de veiller au respect des plans de gestion mis en place pour préserver les grandes perspectives paysagères et bâties des abords de ces places-fortes. La présence des services sur le terrain permet de conseiller les porteurs de projets sur les enjeux de la protection. En 2016, l'État a accompagné notamment la communauté de commune du Guillestrois dans le cadre des travaux d'entretien de la digue du Guil.



Monuments historiques appartenant à l'État



L'architecte des bâtiments de France est le conservateur de la cathédrale St Arnoux de Gap et du cellier dit des moines de l'abbaye de Boscodon à Crots. A ce titre, il assure les travaux d'entretien qui consistent à permettre l'ouverture au public de ces deux édifices.

La cathédrale St Arnoux à Gap



En 2016, outre l'entretien annuel du grand orgue, des travaux de réparation exceptionnels ont permis d'assurer la manifestation des mardis de l'orgue qui ont lieu chaque année courant du mois de Juillet.

La chapelle St Arnoux a été restaurée. Les travaux ont duré 8 mois et ont consisté à purger les enduits existants, à nettoyer les pierres de taille, à la réfection des enduits et des vitraux ainsi qu'à la mise en lumière de la chapelle et la scénographie des objets mobiliers.

Le cellier de l'abbaye de Boscodon

En lien avec l'ABF et la CRMH, sous la direction de l'ACMH, l'objectif des travaux entrepris dans le cellier est la préservation des décors peints situés sur les voûtes, fragilisés par les mauvaises conditions hygrométriques.

Monuments historiques

L'UDAP en lien avec la CRMH, accompagne les communes et les propriétaires privés dans la programmation et le suivi de travaux d'entretien sur les monuments protégés.

En 2016, plusieurs édifices ont fait l'objet soit d'étude de diagnostic, soit de travaux d'entretien avec l'appui de l'UDAP.

A titre d'exemple voici quelques chantiers ou études conduites :

- étude de faisabilité de la réfection de la couverture de l'église de Lagrand,
- restauration des menuiseries extérieures de l'église de Mont-Dauphin,
- restauration de pont-levis dans les remparts de Mont-Dauphin,
- étude de restauration de cadrans solaires



La Fondation du Patrimoine

L'UDAP et la Fondation du patrimoine travaillent en étroite collaboration afin d'apporter aux communes et aux particuliers les conseils techniques nécessaires à la mise en place de travaux de restauration des édifices labellisés. En 2016, l'architecte des bâtiments de France a émis 9 avis sur les dossiers présentés par les trois délégués départementaux bénévoles de la fondation.

Urbanisme

L'UDAP conseille les élus afin de mettre en place des outils de protection adaptés au contexte patrimonial local : réalisation d'un plan local d'urbanisme patrimonial, mise à l'étude d'un site patrimonial remarquable, rédaction d'une charte architecturale. Elle participe à la prise en compte du patrimoine en faisant part de ses connaissances en la matière : inventaire des chapelles, inventaire des cadrans solaires, liste Mérimée, patrimoine XX°, fermes de la reconstruction, patrimoine industriel, bâtiments d'estives.

En 2016, le service a accompagné 25 communes dans leur réflexion en participant à des rencontres et visites sur le terrain.

La Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites



La CDNPS est chargée dans sa formation « sites et paysages » de donner notamment un avis sur les demandes d'autorisation de restauration de chalets d'alpage soumis à autorisation préfectorale de travaux, indépendamment des autorisations

d'urbanisme délivrées par les maires.

La restauration ou la reconstruction d'anciens bâtiments d'estives est en effet possible dans un objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine montagnard.

La commission, présidée par le Préfet, est composée de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de personnalités qualifiées en matière de protection des sites ou du cadre de vie et de personnes qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme, de paysage, d'architecture.

La commission s'est réunie 4 fois au cours de l'année 2016. Elle a rendu 33 avis relatifs à des demandes de travaux sur chalets d'alpage qui lui ont été soumis en 2016.

A compter de la promulgation de la loi LCAP, l'UDAP met en œuvre les nouvelles mesures d'application de cette législation dans le département.

10 sites patrimoniaux remarquables dans les Hautes Alpes dont 6 d'application immédiate et 3 en cours d'élaboration : Saint-Véran, Tallard, Embrun, Serres, Remollon, Lagrand (tous ex ZPPAUP) et Cervières, Guillestre et Monétier-les-Bains (tous en cours d'élaboration).

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Premier Conseil de Vie Collégienne Départemental des Hautes-Alpes



Vendredi 10 juin 2016, le premier conseil de vie collégienne départemental des Hautes-Alpes s'est tenu à l'Hôtel du Département. Les élèves délégués des collèges y ont participé, accueillis par

Mme GRENIER, Vice-Présidente en charge de l'Education Nationale des Hautes-Alpes et M. MAHEU, à l'origine du projet.

Au programme : une présentation de l'organisation des collectivités et de l'Etat. Les élèves ont pu apporter des préconisations en faveur de leurs établissements.

Afin de répondre aux travaux de sensibilisation à la citoyenneté, les conseillers départementaux de leurs cantons respectifs ont pu les épauler.

Ces rendez-vous seront désormais programmés deux ou trois fois par an.

Convention ruralité

« Pour un schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans les Hautes-Alpes »



Une convention de ruralité a été signée entre le ministre de l'éducation nationale, le département des Hautes-Alpes et l'association de maires. Ceci dans l'objectif d'améliorer le réseau scolaire.

Élaborée à la suite d'un diagnostic cette convention prend en considération les spécificités de l'école de montagne dans le cadre de projet de loi de modernisation, développement et protection des territoires de montagne.

Ce dispositif contractuel est la preuve tangible d'un dialogue durable et de confiance avec les élus locaux renforçant la qualité et l'attractivité de l'école rurale en garantissant la réussite scolaire des élèves. Outil de lutte contre les inégalités depuis, ces conventions ont requis des emplois spécifiquement consacrés au soutien de ces démarches partenariales neutralisant la baisse de l'effectif dans les territoires ruraux.

Le déplacement de la ministre Najat Vallaud-Belkacem a débuté dans l'école élémentaire de l'Argentière-la-Bessée. Elle a ensuite signé avec le département des Hautes-Alpes l'association des maires une nouvelle convention de ruralité poursuivant les mêmes objectifs d'amélioration du réseau scolaire.

Le plan numérique collèges-écoles dans le département des Hautes Alpes



Dans le cadre du plan numérique annoncé par le président de la république, chaque académie en lien étroit avec les collectivités a répondu à un appel à projet devant permettre d'impulser, d'accompagner et de généraliser les usages du numérique.

Ce projet est financé à part égale par l'Etat et les collectivités territoriales.

Dans les Hautes-Alpes, la première vague d'équipement a permis d'associer les collèges de GAP Fontreynne et de Saint Bonnet en Champsaur aux écoles de leur secteur dans l'objectif de construire la continuité du parcours de l'élève de la maternelle au collège. Ce sont huit écoles qui ont ainsi pu bénéficier d'un équipement en classes mobiles, de ressources et de formations pour l'année scolaire 2016-2017.

Création de l'unité d'enseignement en maternelle pour les enfants avec autisme à l'école maternelle de Fontreynne

Créées dans le cadre du plan autisme (2013-2017), ces unités sont venues compléter l'offre de scolarisation proposée aux élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme : Scolarisation individuelle avec ou sans accompagnement, unité localisée pour l'inclusion scolaire, Unité d'enseignement.



Ce dispositif permet la scolarisation d'élèves d'âge préélémentaire, orientés vers un service médico-social porté par l'association PEP ADS et scolarisés dans l'unité d'enseignement de Fontreynne. Actuellement quatre enfants de 3 à 4 ans bénéficient de ce dispositif coordonné par une enseignante spécialisée. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe et reçoivent sur les lieux même, des prises en charge thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Les périodes d'activités communes (récréations, sorties dans un premier temps) permettent une socialisation progressive qui débouchera au mieux sur une scolarisation en classe ordinaire ou toute autre modalité répondant au besoin de l'élève.

VIE DÉMOCRATIQUE ET CITOYENNETÉ

Service Civique

En 2016, **87** jeunes volontaires ont été accueillis dans une structure haut-alpine (contre 73 en 2015) :

43 par agrément **départemental**
44 par agrément **national**

Les missions sont réalisées auprès des structures agréées au niveau national ou local (associations, collectivités locales, services de l'État, établissements publics, ...) Dans les Hautes-Alpes, **34** structures possèdent un **agrément local** (29 associations et 5 collectivités)

Recrutement des Services Civiques des Services de l'Etat



Chiffres :

- En 2015 :** 1 jeune recruté pour une durée de 10 mois.
Mission : Accompagnement des usagers dans leurs démarches.
- En 2016 :** 1 jeune recruté pour une durée de 10 mois et prolongé à compter du 1^{er}/01/2017.
Missions : Accompagnement des usagers dans leurs démarches – Appui et soutien dans le cadre des actions d'éducation et de prévention dans le domaine de la sécurité routière.
- En 2017 :** 1 jeune recruté pour une durée de 8 mois (suite à une nouvelle mission à compter de Février 2017 : transition vers l'administration numérique).
Mission : Accompagnement des usagers vers les démarches dématérialisées.

Bilan positif :

Pour les usagers : grâce aux jeunes engagés et motivés, facilitateur de leurs démarches dans un cas ou agent de sensibilisation à la sécurité routière.

Pour les jeunes : participation activement à la vie de société, enrichissement des échanges.

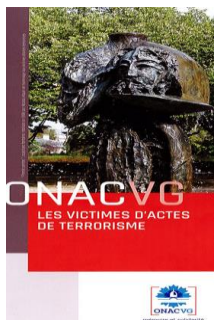
Témoignages :

Tifène, Service Civique à la Coordination Sécurité Routière
« Ce service civique au sein de la Coordination Sécurité Routière (problématique majeure dans notre société) m'a permis d'améliorer mon aisance orale, d'acquérir la pédagogie nécessaire pour intervenir auprès des collégiens et des primaires et d'animer différents stands de sécurité routière. Mon coordinateur m'a bien accompagnée et les différentes missions effectuées ont permis de rendre cette expérience enrichissante. »

Pierre-Alexandre, Service Civique au Bureau des Usagers de la Route

"Le Service Civique est bon moyen de tisser un premier contact avec le monde du travail ;
Ça peut également permettre de réapprendre à se socialiser et à échanger après une trop longue période sans emploi. En effet, le guichet est un excellent moyen de développer le sens du contact.
Cette expérience me conforte dans l'idée de poursuivre mes recherches dans tout ce qui peut toucher de près ou de loin au relationnel et la distribution d'informations et de renseignements à des usagers."

Accompagnement des victimes d'actes de terrorisme



Les victimes d'actes de terrorisme, leurs conjoints et leurs enfants ainsi que les veuves ou veufs bénéficient d'un accompagnement des services de l'Etat et des organismes ayant reçu délégation de service public.

Inscrites sur la liste unique des victimes (LUV) ou le tableau unique pour les victimes d'acte de terrorisme survenus à l'étranger ou

bénéficiaires du Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), ces personnes sont également reconnues ressortissantes de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

L'ONACVG a accompagné, depuis sa création, outre les anciens combattants, les victimes civiles de guerre.

La loi 90-86 du 23 janvier 1990 étend les bénéfices accordés aux victimes civiles de guerre aux victimes d'acte de terrorisme.

Elles peuvent solliciter, à tout moment, les services départementaux de l'ONACVG présents dans chaque département pour aide, information et démarches les concernant et bénéficier des dispositifs spécifiques (aides financières ponctuelles -reconversion professionnelle, participation à des prestations de service- subvention aux études).

Les personnes n'ayant pas encore fait de démarches de reconnaissance, peuvent aussi contacter le service départemental de l'ONACVG qui les orientera et, éventuellement, les assistera auprès des organismes compétents, en particulier les associations conventionnées par le Ministère de la Justice.

En 2016, 2 personnes proches d'une victime d'attentat décédée, ont été contactées afin de déterminer la présence d'enfants mineurs en vue d'éventuelles adoptions par la Nation et de mise à disposition pour toute demande d'information et d'accompagnement administratif.

3 personnes dont un enfant, non identifiées par les organismes officiels, ont fait l'objet d'une réorientation auprès d'une association d'aide aux victimes afin de les accompagner dans les démarches auprès du Parquet de Paris et du FGTI et de mettre en place un suivi psychologique préalable.

Cérémonie en hommage aux anciens militaires engagés dans les Opérations Extérieures le 11 novembre 2016



A l'occasion de la cérémonie commémorant à Gap l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 présidée par le Préfet, deux anciens militaires ayant participé aux Opérations

Extérieures ont reçu la Croix du combattant devant le front des troupes par le Colonel Fatinet, chef de corps du 4^{ème} Régiment de Chasseurs.

Cette distinction s'adresse à ceux qui ont fait le choix de défendre la France par les armes dans les Opérations extérieures et s'inscrit dans une longue histoire de reconnaissance que doit la Nation à ceux qui s'engagent, parfois, au péril de leur vie.

Ce lien entre la Nation et son Armée se doit d'être rappelé et mis en lumière à l'occasion de cérémonies publiques.

Hommage aux Harkis et à leurs familles à Montmorin et à Rosans.

Le 25 septembre 2016, monsieur le sous-préfet de Gap, dévoilait une stèle en hommage aux Harkis et à leurs familles du hameau de forestage



de Rosans en leur présence et celle de leurs enfants et une deuxième stèle au hameau de forestage de Montmorin.

Ces stèles de Montmorin et de Rosans rendent hommage au parcours douloureux des Harkis et de leurs familles, obligées de fuir les massacres, abandonnant leurs terres, leur maison, leur clan, leurs coutumes, leurs ancêtres, puis de réapprendre une nouvelle langue, de nouveaux métiers, de nouvelles habitudes. Il a été également mis à l'honneur l'œuvre de reboisement accomplie au profit des massifs forestiers domaniaux de ces deux villages.

Les Petits Artistes de la Mémoire à l'honneur à Saint Chaffrey

Les enfants de la classe CM1-CM2 du groupe primaire de Saint Chaffrey ont restitué le parcours du soldat Albert Ernest Martin du 3^{ème} Régiment de Marche, un ancien Poilu de leur commune, en réalisant un carnet illustré par leurs dessins et argumenté par leurs recherches et connaissances acquises lors d'un voyage scolaire sur les champs de bataille du Nord de la France.

Cette belle initiative de mémoire a été rendue possible grâce à l'action conjointe des services de l'Etat, du corps enseignant, les services départementaux de l'Education Nationale et le service départemental de l'ONACVG



L'ÉTAT AMÉLIORE SON EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ DE SERVICE AUX USAGERS ET AUX COLLECTIVITÉS

UN ENGAGEMENT AU SERVICE DES USAGERS

Qualipref 2.0

Investissement quotidien du personnel de la Préfecture des Hautes-Alpes pour faciliter les démarches des usagers.



Engagée depuis 2011 dans une démarche Qualité, la préfecture a obtenu en juin 2015 le label « **Qualipref 2.0** ». L'un des atouts du référentiel Qualipref 2.0 est d'avoir introduit un **socle de services numériques**, s'inscrivant pleinement dans le développement d'une « *e-administration* ».

La dématérialisation au service des usagers

Parce-que le Service Public doit s'adapter aux évolutions sociétales, l'Administration se modernise et s'inscrit pleinement dans l'ère du numérique en développant son **offre de services digitaux**.



Les usagers disposent d'un nombre toujours croissant de services numériques leur permettant d'**accomplir à tout moment** leurs démarches et d'échanger avec

l'Administration.

Les sites internet institutionnels offrent un **accès intuitif et fiable** pour réaliser, par thématique, une déclaration, compléter un dossier, ou bien tout simplement pour formuler une demande de renseignement, avec l'assurance de se voir adresser un accusé de réception électronique les informant des conditions de traitement de leur demande.

Plus accessible, plus simple, et gratuit, l'**accueil dématérialisé des usagers** devient la référence en matière d'accueil du public. Profondément engagées dans cette évolution, **les préfectures font évoluer leur relation à l'usager** par la digitalisation progressive des démarches de délivrance des titres. Cette modernisation, dite « **Plan Préfectures Nouvelle Génération** », s'achèvera fin 2017 par la dématérialisation des procédures « Cartes grise » et « Permis de conduire ».

Soucieux de l'ensemble de ses usagers, l'État n'oublie pas les plus éloignés des nouvelles technologies en mettant à leur disposition un accompagnement de proximité au sein des **points numériques**, et en veillant au bon déploiement des **maisons de services au public**

(MSAP), destinées, en un lieu unique, à accompagner les usagers dans leurs démarches quotidiennes.

La numérisation de l'Administration, c'est plus de portabilité, plus de réactivité, au bénéfice des usagers.

Retrouvez l'ensemble des services en ligne sur le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr.

Amélioration des conditions d'accueil à la cité administrative de Gap

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) s'est engagée en 2016, dans une démarche de renforcement de la sécurité et de la qualité de l'accueil du public à la cité administrative Desmichels à Gap. Cet effort s'est notamment concrétisé par le recrutement d'agents d'accueil supplémentaire dans le cadre du service civique et la mise en place de couloirs d'accès sécurisés au RDC de la Cité Administrative.

De plus, les services de la DDFIP veillent à accompagner les usagers dans l'emploi des outils numériques disponibles depuis le site impots.gouv.fr tant pour déclarer leurs revenus que pour payer leur impôts.

UNE COMMUNICATION AU PLUS PROCHE DES CITOYENS



Le Service Départemental de la Communication Interministérielle (SDCI) a poursuivi en 2016 un objectif clair de développement des vecteurs de communication dématérialisée accessibles au



plus grand nombre : fin 2016, ce sont presque un millier d'abonnés qui suivent l'actualité des services de l'État du département depuis la page Facebook Préfet des Hautes-Alpes, et plus de 2 500 sur Twitter (@Prefet05). Si ces deux outils permettent d'entretenir un lien permanent avec la population haut-alpine, ils sont des relais indispensables en période de gestion de crise.

Le nombre important de visites sur le portail des services de l'État et en particulier sur les rubriques « Démarches administratives » mais également « Politiques publiques » démontre par ailleurs un intérêt croissant des usagers pour les outils numériques, dont le développement est un enjeu particulièrement important au regard des longues distances qui caractérise le territoire haut-alpin et rendent difficiles les déplacements physiques en préfecture.

Une nouvelle lettre des services de l'État dans les Hautes-Alpes



Depuis 2016, chaque trimestre les administrations du département reçoivent la lettre des services de l'État nouveau format : interview, zoom sur la mise en œuvre d'une politique publique, et rétrospective dynamique des événements écoulés au cours des trois derniers mois.

FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS : LE RESPECT DE LA LÉGALITÉ

Contrôle de légalité dématérialisé

La transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire est l'un des programmes majeurs de la modernisation de l'administration de l'État, développée par le ministère de l'Intérieur depuis 2004 dans le cadre du programme ADELE (Administration électronique), sous l'effet d'une double prise de conscience : la nécessité de faire entrer l'administration (État et collectivités) dans la « modernité » électronique et celle de recentrer l'activité des fonctionnaires sur les tâches constituant leur cœur de métier en les déchargeant des activités matérielles annexes. Cette évolution a été engagée grâce aux programmes @CTES et Actes Budgétaires.

En 2016, dans le département des Hautes-Alpes ce sont 162 collectivités territoriales qui ont dématérialisé leurs actes :

- 123 communes
- 31 EPCI
- 7 établissements publics locaux
- le département des Hautes-Alpes.

17 221 actes ont été télétransmis.
91 collectivités dématérialisent également leurs documents budgétaires. 375 actes budgétaires ont été transmis en 2016.



DÉMATÉRIALISATION ET RÉORGANISATION

1. Dématérialisation

Dématérialisation des opérations comptables du secteur public local

Accélérer la dématérialisation, engagée avec les collectivités locales, de l'ensemble des documents comptables et des pièces justificatives.

La DDFIP s'est engagée avec les collectivités locales du département dans un vaste programme de dématérialisation complète de la chaîne comptable et financière.

Ainsi en 2016, 96 % des collectivités territoriales et établissements publics locaux ont dématérialisé leurs pièces comptables et justificatives.

En 2017, le déploiement des solutions de dématérialisation va se poursuivre et s'accélérer en matière de signatures électroniques des bordereaux de mandats et titres, ainsi que pour la mise en place de la facturation électronique.

La DDFIP veille également à encourager le déploiement des moyens modernes de paiement. Ainsi en 2016, le nombre de paiements automatisés dans le département a progressé de 19 % par rapport à 2015 tout particulièrement les paiements par carte bancaire et Internet (Tipi).

La déclaration des éducateurs sportifs, 100% en ligne



Tout éducateur sportif qui enseigne, encadre, anime ou accompagne contre rémunération de manière permanente ou occasionnelle une activité physique ou sportive doit être titulaire d'une carte professionnelle.

Dans le cadre des procédures de modernisation des démarches administratives, la déclaration des éducateurs sportifs est complètement dématérialisée. La demande de cette carte professionnelle peut être effectuée en ligne sur eaps.sports.gouv.fr avec espace personnel permettant d'accéder au dossier et de procéder aux déclarations.

2. Réorganisation

Maison de l'Etat de Briançon

La Maison de l'Etat de Briançon optimise la présence administrative sur le Nord du département, accroît les synergies de l'action des services de l'Etat, rationalise les implantations immobilières de l'Etat, et permet d'engager des mutualisations au sein des fonctions supports, tout en assurant une meilleure lisibilité de la présence de l'Etat.

Cette maison, dont les travaux de transformation (463 300 €) ont commencé depuis février 2017, consiste à regrouper des services de proximité de l'État, dans les locaux de la sous-préfecture de Briançon (les services de la sous-préfecture, la DDT, la STRMTG, la RTM, la DDCSPP et l'IEN).

Le 27 décembre 2016 lors de sa visite dans le Briançonnais, le ministre de l'Intérieur Bruno Le Roux en Briançonnais, a posé la 1ère pierre de la future maison de l'État.

Synthèse du projet de la Tourronde

Construction d'un bâtiment, à la Tourronde (05 000 – Gap), pour réaliser un centre d'examen du permis de conduire pour les 2 roues et les poids lourds. Cette construction a pour but d'accueillir les candidats dans un espace propice composé d'une salle d'attente fermée avec un sanitaire et un espace extérieur couvert, un bureau double pour les inspecteurs du permis de conduire ainsi qu'une salle d'examen d'une capacité de 6 à 8 personnes.

Le chantier a débuté à la fin du mois de mai 2016 et s'est terminé, par la pose d'une clôture autour du site, à la fin du mois de février 2017.

Coût global du chantier : 284 734 € TTC

- Busage d'un fossé (pour faciliter l'accès et créer du stationnement) : 15 000 € TTC
- Bâtiment (maîtrise d'oeuvre + 9 lots) : 242 500 € TTC
- Clôture : 27 547,20 € TTC



VOS INTERLOCUTEURS

Préfecture

28, rue Saint-Arey – BP 80 100
05011 GAP Cedex
Tél. : 04 92 40 48 00
Mail : prefecture@hautes-alpes.gouv.fr

Sous-Préfecture de Briançon

40, avenue de la République
05100 BRIANÇON
Tél. : 04 92 25 47 47
Mail : sous-prefecture-de-briancon@hautes-alpes.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires (DDT)

3, place du Champsaur – BP 50 026
05007 GAP Cedex
Tél. : 04 92 40 35 00
Mail : ddt@hautes-alpes.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Parc Agroforest - 5, rue des Silos – BP 16002
05010 GAP Cedex
Tél. : 04 92 22 22 30
Mail : ddcspp@hautes-alpes.gouv.fr

Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD DIRECCTE)

Centre Administratif Desmichels – BP 129
05004 GAP Cedex
Tél. : 04 92 52 17 03 ou 04 92 52 53 85
Mail : directe-paca-ut05.direction@direccte.gouv.fr

Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UT DREAL)

Parc Agroforest
5, rue des Silos – CS 60003
05004 GAP Cedex
Tél. : 04 92 53 99 00 ou 04 92 51 88 85
Mail : ut-04-05.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)

Cité Administrative Desmichels – BP 81 607
05016 GAP Cedex
Tél. : 04 92 53 15 30
Mail : sdap.hautes-alpes@culture.gouv.fr

Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (DD ARS)

Parc Agroforest
5, rue des Silos – BP 40 157
05004 GAP Cedex
Tél. : 04 13 55 80 10
Mail : ars-paca-dt05-delegue-departemental@ars.sante.fr

Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)

Immeuble Les Cordeliers – Cours Ladoucette – BP 104
05007 GAP Cedex
Tél. : 04 92 52 59 00
Mail : ddfi05@dgfi.fiances.gouv.fr

Direction des Services Départementaux de L'Education Nationale (DSDEN)

12, avenue Maréchal Foch – BP 1001
05010 GAP Cedex
Tél. : 04 92 56 57 57
Mail : ce.ia05@ac-aix-marseille.fr

Groupement de Gendarmerie Départementale des Hautes-Alpes

Caserne de Fontreynne – Rue Gallois de Fougères – BP 103
05007 GAP Cedex
Tél. : 04 92 40 65 00
Mail : ggd05@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP)

Cité Administrative Desmichels – Rue du 4^{ème} Régiment de Chasseurs – BP 40 095
05003 GAP Cedex
Tél. : 04 92 52 50 99
Mail : ddsp05@interieur.gouv.fr

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Centre Colonel Patrice Blanc – Quartier Patac – BP 1003
05010 GAP Cedex
Tél. : 04 92 40 18 00
Mail : contact@sdis05.fr

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)

28, rue Saint-Arey – BP 80 100
05011 GAP Cedex
Tél. : 04 92 51 32 67
Mail : sec.sd05@onacvg.fr

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Z.A. D'Entraigues
05200 EMBRUN
Tél. : 04.92.46.61.84
Mail : sd05@onema.fr

*Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
(ONCFS)*

Quartier Belle Aureille – La Bérardie Micropolis
05000 GAP
Tél. : 04.92.51.34.44
Mail. : sd05@oncfs.gouv.fr

*Direction Interdépartementale des Routes
Méditerranée (DIRMED)- District des Hautes-Alpes*

13, cours Emile Zola
05000 GAP
Tél. : 04.92.53.20.00
Mail. : Dads.Dirmed@developpement-durable-gouv.fr

*Commissariat à l'Aménagement, au développement
et à la Protection des Alpes (CGET)*

28, rue St Arey – CS66002
05011 GAP CEDEX
Tél. : 04.92.53.21.12
Mail. : infogre@datar.gouv.fr

*Direction Territoriale de la Protection Judiciaire
Jeunesse (DTPJJ)*

30, boulevard Saint Ruf
84000 AVIGNON
Tél. : 04.32.74.33.80
Mail. : dtppj-avignon@justice.fr

*Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
(SPIP)*

Le Vauban
4, boulevard Pierre et Marie Curie – BP 156
05000 GAP
Tél. : 04.92.24.26.20

Maison d'Arrêt de Gap

Place Grenette
05000 GAP
Tél. : 04.92.53.20.90

*Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des
Hautes-Alpes (UDAP)*

22, route de Rambaud
05010 GAP
Tél. : 04.92.52.56.00
Mail. : archives05@hautes-alpes.fr

Office National des Forêts (ONF)

5, rue des Silos – BP 96
05007 GAP Cedex
Tél. : 04.92.53.87.17
Mail. : ag.hautes-alpes@onf.fr



Suivez l'actualité des services de l'État
Préfecture des Hautes-Alpes
28 rue Saint-Arey - BP 80100
05011 GAP Cedex
Téléphone : 04 92 40 48 00
Télécopie : 04 92 53 79 49
Site internet : www.hautes-alpes.gouv.fr



@Prefet05



Préfet des Hautes-Alpes

Directeur de la publication : Philippe COURT, Préfet des Hautes-Alpes
Concept : Direction des moyens et de la coordination des politiques publiques
Bureau de la coordination interministérielle
Sources : Services de l'État des Hautes-Alpes

Maquette : Bureau de la coordination interministérielle - Bureau de la communication
et de la représentation de l'État

Impression : Préfecture des Hautes-Alpes
Crédits photos : Services de l'État sauf mentions spécifiques

Reproduction autorisée sous réserve de la mention d'origine
Jun 2017